CONTRIBUTION

Les formations supérieures courtes

en Auvergne-Rhône-Alpes

JUIN 2025

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.

Préambule

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est confrontée à d'importants besoins en compétences et en emploi. Plusieurs secteurs rencontrent des difficultés de recrutement, notamment les domaines de l'industrie, du sanitaire et sociale, et de l'agriculture.

Les formations supérieures courtes, d'une durée de 1 à 3 ans, représentent une réponse à ces besoins. Conçues pour fournir des compétences techniques et professionnelles, elles constituent d'excellents tremplins vers une insertion rapide sur le marché du travail.

Ces formations s'adaptent également à des réalités socio-culturelles et territoriales. Dans un contexte où les jeunes sont de plus en plus diplômés et où la concurrence sur le marché du travail s'intensifie, elles offrent une alternative précieuse à ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas s'engager dans un cursus long.

Elles peuvent être développées pour répondre à des besoins socio-économiques généraux ou à des attentes ciblées propres à un secteur ou à un territoire, constituant ainsi un levier stratégique majeur pour le développement et l'attractivité des régions.

Après avoir mené plusieurs auditions d'acteurs de terrain et d'experts issus du territoire Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER, fort de ses 190 conseillers représentants la société civile organisée, préconise de davantage valoriser ces formations et leurs débouchés, de développer les interactions entre le monde économique et le monde de l'enseignement supérieur, de renforcer les solutions améliorant la vie étudiante et enfin de soutenir et d'initier la création de formations très spécialisées renforçant l'attractivité des territoires.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2025-08

Président de la Commission « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

M. Dominique PELLA

Rapporteure

Mme Françoise CASALINO

SOMMAIRE

Introduction 7

Panorama des formations supérieures courtes professionnalisantes et diplômantes 9

Typologie des formations supérieures courtes. 9

Les spécificités des formations supérieures courtes 11

- Des réalités socio-culturelles et territoriales très diversifiées 11
- Des besoins socio-économiques 12
- Des stratégies territoriales 17

Les enjeux associés aux formations supérieures courtes .21

Le labyrinthe de l'information 21

- L'orientation des jeunes 22
- Le déficit de l'image pèse sur l'attractivité des formations supérieures courtes 23

La quête de la poursuite d'études 25

L'adéquation entre les formations, les besoins des employeurs et les attentes des jeunes 27

- Le maillage régional des formations 27
- L'adéquation en termes de compétences 28

La réalité des territoires 28

- La réalité des campus territoriaux 28
- La réalité des territoires ruraux 29

Les préconisations du CESER 30

Préconisation 1 31

Préconisation 2 32

Préconisation 3 33

Préconisation 4 34

Conclusion 35

Bibliographie 36

Glossaire 38

Contributeurs 40

Remerciements 42

Déclaration des groupes 44

Résultats des votes 51

Contacts 59

Introduction

Contexte

Les formations supérieures courtes post-bac désignent des formations de 1 à 3 ans. Initialement conçues pour fournir des compétences techniques et professionnelles directement applicables dans le monde du travail, ces formations voient néanmoins un certain nombre d'étudiants et d'étudiantes poursuivre ou reprendre des études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme. Cela concernait 39,2% des diplômés de licences professionnelles[1] en 2021 et 92% des diplômés de D.U.T en 2020[2]. Cette recrudescence pose un double défi aux formations supérieures courtes : d'une part, répondre aux besoins du monde socio-économique en formant des futurs salariés dotés de compétences immédiatement requises ; d'autre part, offrir un enseignement suffisamment général et transversal pour permettre aux diplômés d'accéder à un large éventail de secteurs ou, s'ils le souhaitent, de poursuivre leurs études.

En 2020-2021, 20,1% des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur étaient inscrits en formation supérieure courte professionnalisante en région Auvergne-Rhône-Alpes[3], contre 14% sur l'ensemble du territoire national.

Objectif

Cette contribution a pour objectif d'analyser dans quelle mesure les formations supérieures courtes répondent aux besoins du monde socio-économique des territoires, tout en offrant, le cas échéant, des passerelles pour des études supérieures plus longues. Elle identifiera également les principaux freins à leur visibilité et leur image auprès des familles, des étudiants, mais aussi des employeurs.

Enjeux

Les régions et notamment la région Auvergne-Rhône-Alpes, font face à des besoins en termes de compétences et d'emplois sur leurs territoires. Les formations professionnalisantes, qui favorisent une insertion rapide sur le marché du travail tout en offrant la possibilité de poursuivre des études, constituent des leviers essentiels. Rendre ces formations plus attractives, analyser leur adéquation avec les besoins quantitatifs et qualitatifs du monde socio-économique régional, et répondre aux attentes des étudiants afin d'optimiser leur orientation et de renforcer leurs chances de réussite sont des enjeux majeurs pour répondre à ces besoins. Par ailleurs, une part de ces formations prépare aux métiers de l'industrie, secteur actuellement confronté à de fortes tensions. La région Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième région industrielle de France, a ainsi choisi de se mobiliser sur ce sujet afin de former davantage de professionnels. L'attractivité et le développement de formations supérieures courtes dans le domaine industriel constituent un enjeu stratégique pour la région.

[1] « Le taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2021 de licence professionnelle à 6,12 et 18 mois » Note flash du SIES n°31, décembre 2023.
[2] « L'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés 2020 de DUT » Note Flash du SIES n°29, décembre 2023.
[3] STRATER Auvergne-Rhône-Alpes 2022 « Diagnostic territorial de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ».

Questions

- Quelle finalité pour les formations supérieures courtes ; répondre aux besoins immédiats du monde socio-économique et/ou donner une formation plus transversale permettant d'insérer les diplômés dans différents secteurs ?
- Comment ces formations supérieures courtes peuvent-elles mieux répondre aux attentes des jeunes et aux besoins des employeurs ?
- Comment améliorer leur visibilité et leur attractivité ?
- Comment la Région peut-elle davantage promouvoir ces formations dans le cadre de ses différents champs de compétences et ainsi améliorer sa contribution au développement socio-économique des territoires ?

Démarche

La commission a souhaité analyser un large éventail de formations supérieures courtes proposées sur le territoire. Au sein de ce rapport, seront visées par « formations supérieures courtes » ; les BTS et BTSA, les BUT, les licences professionnelles, les Bachelors, les DE, les DEUST, les DCG, les CS et les DN MADE. A cette fin, la commission a mené plusieurs auditions auprès d'enseignants et enseignantes, de présidents et présidentes d'université et de directeurs et directrices d'écoles publiques et privées. Les échanges sur ces formations ont mis en lumière leurs spécificités, leurs objectifs, mais aussi leurs besoins. Pour mieux comprendre la relation des formations supérieures courtes avec le monde socio-économique, la commission a rencontré des représentants d'employeurs et des recruteurs. Enfin, des témoignages d'étudiants ont été recueillis, permettant à la commission de mieux cerner leurs attentes et leurs besoins vis-à-vis de ces formations.

Annonce de plan

Cette contribution dresse un état des lieux des formations supérieures courtes en Auvergne-Rhône-Alpes, en mettant en évidence leurs atouts et leurs limites, ainsi qu'en analysant les débouchés et les poursuites d'études qu'elles offrent. Elle propose ensuite une réflexion sur les enjeux qui leur sont associés et soumet enfin ses recommandations afin que les formations supérieures courtes répondent à la fois aux attentes des jeunes, des employeurs et des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

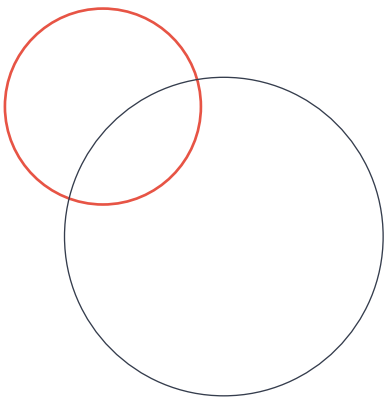

01

Panorama des formations supérieures courtes professionnalisantes et diplômantes

Les formations supérieures courtes sont très présentes au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette dénomination regroupe plusieurs formations aux intitulés et objectifs variés. Cette partie vise à dresser un état des lieux des formations supérieures courtes, en précisant leurs finalités.

Typologie des formations supérieures courtes

Les diplômes des formations supérieures courtes sont majoritairement délivrés par le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que par le ministère du Travail. Mais, d'autres acteurs peuvent également reconnaitre des formations et délivrer des certifications.

Les formations supérieures courtes d'une durée de 1 à 3 ans, sont généralement à visée professionnalisante, bien que certaines relèvent également du cursus universitaire. Dans cette optique, la majorité de ces formations supérieures courtes aboutissent à l'obtention de titres RNCP (*titres inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles*). Ces titres attestent des compétences, aptitudes et connaissances requises pour exercer un métier ou une activité relevant d'un domaine professionnel donné.

Il y a plusieurs niveaux de certifications RNCP :

- **Niveau 3** — Niveau infra-bac
- **Niveau 4** — Niveau baccalauréat
- **Niveau 5** — Diplômes de niveau bac+2
- **Niveau 6** — Diplômes de niveau bac +3
- **Niveau 7** — Masters universitaires ou aux diplômes de niveau équivalent

Ci-après, un tableau récapitulatif de ces différentes composantes.

Formation	Ministère de tutelle	Durée	Type de formation	Niveau de diplôme	Titre RNCP*
DAEU *(Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires)*	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1 an (équivalent de 225h)	Universitaire	Bac	Niveau 4
Bachelor	Éducation nationale ou établissement privé	3 à 4 ans	Universitaire ou professionnelle	Bac +3 ou Bac +4	Niveau 6
BTMS *(Brevet Technique des Métiers Supérieurs)*	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2 ans	Professionnelle	Bac +2	Niveau 5
BTS *(Brevet de Technicien Supérieur)*	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2 ans	Professionnelle	Bac +2	Niveau 5
BTSA *(Brevet de Technicien Supérieur Agricole)*	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire	2 ans	Agricole	Bac +2	Niveau 5
BUT *(Bachelor Universitaire de Technologie)*	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	3 ans	Universitaire	Bac +3	Niveau 6
CS *(Certificat de Spécialisation)*	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (pour les CS agricoles) ; autres ministères ou branches professionnelles pour les CS dans d'autres domaines	1 an après un Bac Pro, CAP ou BTSA	Agricole spécialisée	Variable	Niveau 3 à 5 selon le diplôme d'origine
DCG *(Diplôme de Comptabilité et de Gestion)*	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	3 ans	Professionnelle	Bac +3	Niveau 6
DE *(Diplôme d'État)*	Ministères divers (Santé, Affaires sociales, Culture…)	Variable selon le domaine	Universitaire ou professionnelle	Variable selon le diplôme (Bac +1 à Bac +5)	Niveau 4 à 7
DEUST *(Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)*	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2 ans	Universitaire	Bac +2	Niveau 5
DN MADE *(Diplôme National des Métiers d'Art et du Design)*	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	3 ans	Universitaire et professionnelle	Bac +3	Niveau 6
Licence professionnelle	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1 an après un Bac+2, ou 3 ans en post-bac	Universitaire	Bac +3	Niveau 6

La majorité de ces formations proposent des parcours incluant des dispositifs d'alternance.

**RNCP = Répertoire National des Certifications Professionnelles.*

Les spécificités des formations supérieures courtes

Des réalités socio-culturelles et territoriales très diversifiées

Les formations supérieures courtes répondent à une diversité de réalités socio-culturelles et territoriales. Leur courte durée ainsi que la spécificité des enseignements proposés peuvent les rendre accessibles à un public plus large que les études supérieures dites longues.

L'accessibilité de ces formations tient à plusieurs facteurs. Des considérations financières peuvent s'imposer tant aux familles qu'aux étudiants : les formations longues retardent l'entrée sur le marché du travail et, par conséquent, l'accès à l'indépendance financière. Cette trajectoire est difficilement, voire inenvisageable pour certaines familles.
Des raisons personnelles peuvent également motiver le choix d'une formation courte. L'obtention d'un diplôme, professionnellement valorisable, en 2 ou 3 ans permet aux étudiants de se projeter plus facilement. L'existence d'un palier intermédiaire, rapidement atteignable, favorise une réflexion progressive sur la suite du parcours. A l'inverse, la perspective d'un cursus long, tel qu'un parcours licence-master, peut apparaitre comme décourageante ou insécurisante. L'environnement offert par les formations supérieures courtes peut être plus rassurant, le diplôme étant plus proche, l'accompagnement des étudiants plus forts et les effectifs souvent réduits.

Conçues pour favoriser l'employabilité, les formations supérieures courtes offrent des possibilités de parcours intégrant des stages ou des dispositifs d'alternance. Ce format pédagogique permet aux étudiants moins à l'aise avec les modalités d'enseignement classiques, centrées sur les cours magistraux, de mieux s'intégrer dans l'enseignement supérieur.

Grâce à leur contenu plus ciblé et professionnalisant que les cursus universitaires, elles apparaissent comme plus pertinentes pour les étudiants ayant défini un projet professionnel ou une orientation sectorielle précise.

En outre, majoritairement implantées dans les petites et moyennes villes ainsi que dans les territoires ruraux, les formations supérieures courtes, notamment les BTS, constituent une réponse à l'autocensure qui peut affecter les jeunes issus de ces territoires. Le manque de modèles familiaux ayant suivi des études supérieures, l'absence d'encouragement, d'incitation à s'y engager, l'éloignement géographique des grandes métropoles universitaires, le coût de la vie étudiante en milieu urbain, ainsi que le manque de transports adaptés dans certains territoires sont autant de freins qui peuvent dissuader ces jeunes d'envisager des cursus longs dans les grandes villes. Les formations supérieures courtes permettent une entrée dans l'enseignement supérieur et, peut-être, un marchepied vers un enseignement plus long. Elles répondent également à un désir des étudiants de ces territoires de se professionnaliser rapidement et localement.

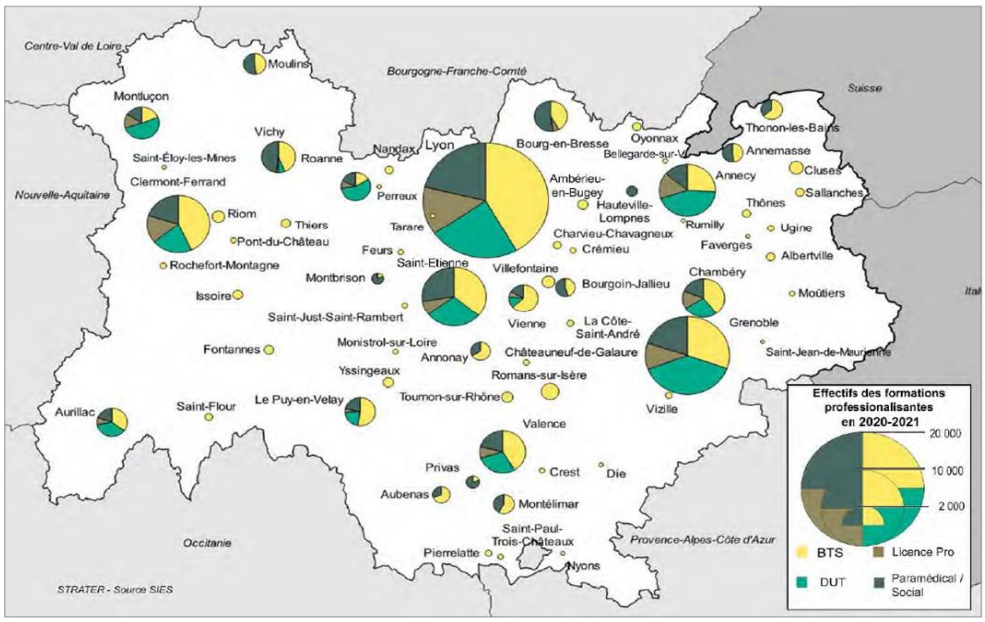

Analyse carte : Forte présence des BTS et DUT dans toute la région. Les BTS sont encore plus présents dans les petites et moyennes villes : Bourg en Bresse, Montélimar, Thonon-les-Bains, Oyonnax etc
Source STRATER Auvergne-Rhône-Alpes 2022

Des besoins socio-économiques

Les formations supérieures courtes sont identifiées comme des dispositifs répondant à une partie des besoins exprimés par le monde socio-économique. En effet, leur format permet d'être plus adaptées aux dynamiques du marché du travail : le temps de formation des étudiants correspondant aux évolutions rapides des besoins et attentes des entreprises. Nombre d'entre elles ont été développées à la suite de concertations entre acteurs de l'enseignement supérieur, branches professionnelles, entreprises et organisations syndicales.

Le format de ces formations – court, professionnalisant, souvent en alternance – permet aux diplômés d'accéder rapidement à l'emploi. Une partie d'entre elles forment aux métiers des secteurs en tension (*industrie, métiers sanitaires et sociaux ou encore agricoles*), contribuant ainsi à une réponse efficace aux besoins en main d'œuvre qualifiée. En outre, la prédominance des enseignements pratiques et techniques facilite l'intégration professionnelle des étudiants et étudiantes, en leur permettant d'acquérir des compétences directement transférables dans le monde du travail.

Dans le cadre de l'élaboration de son rapport, le CESER a pu auditionner différents établissements proposant des formations supérieures courtes. Parmi ces dernières, plusieurs formations étroitement liées aux besoins du marché du travail ont été identifiées. Le CESER a choisi de développer certaines de ces formations afin d'illustrer le lien entre les formations courtes et la réponse à des besoins socio-économiques.

Les B.U.T

Créés en 2021 en remplacement des Diplômes Universitaires de Technologie (DUT), les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT), à ne pas confondre avec les Bachelors proposés par des écoles privées (voir page 21), regroupent les caractéristiques d'un DUT et d'une licence professionnelle. Cette formation en 3 ans vise à offrir un parcours plus complet avec une formation plus longue et plus adaptée aux besoins du marché du travail.

L'allongement du cursus de formation, de deux à trois ans, permet aux étudiants d'acquérir des compétences plus approfondies et ainsi d'être mieux préparés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études. Le BUT propose une organisation pédagogique construite en bloc de compétences, se référant aux référentiels métiers des entreprises et permettant de se préparer à des familles de métiers. Les enseignements sont organisés autour de ressources et savoirs académiques et de mises en situations professionnelles, intégrées tout au long du cursus.

Ces mises en situation sont élaborées en collaboration avec des représentants des milieux professionnels, permettant d'établir un lien étroit entre les savoirs mobilisés et les exigences concrètes des métiers ciblés. Cette approche par compétence vise à rendre les diplômés immédiatement opérationnels, tout en leur assurant une compréhension globale des enjeux liés à leur futur secteur d'activité.

L'allongement du cursus offre également aux étudiants souhaitant aller plus loin ou se réorienter la possibilité de poursuivre des études plus facilement. En effet, les étudiants issus de BUT pourront intégrer directement une école d'ingénieurs, en valorisant les enseignements académiques et professionnalisants acquis, l'alternance ainsi qu'un projet professionnel construit.

PPT Lionel Filippi, Maitre de Conférence, Université Grenoble Alpes IUT2 et Directeur de l'EUT (École Universitaire de Technologie)

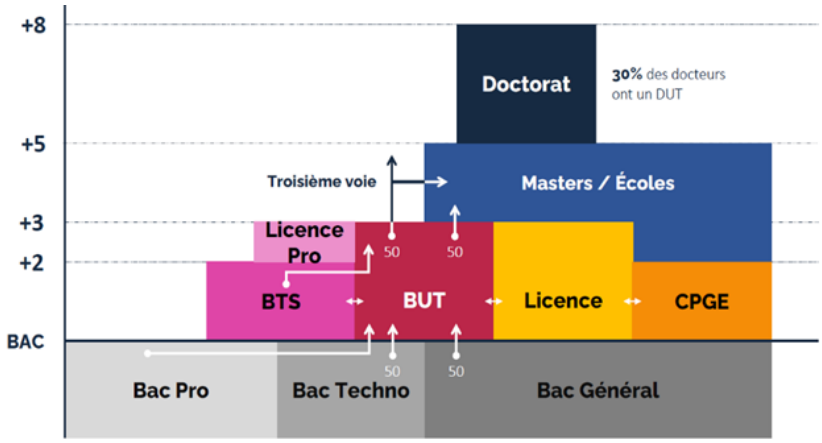

Les licences professionnelles

Les licences professionnelles sont accessibles selon plusieurs entrées. Une première en post-bac, avec un parcours en 3 ans. Une seconde, après un bac+1 avec un parcours en 2 ans et enfin après un bac +2 avec un parcours en une année. Les licences professionnelles permettent aux étudiants et étudiantes, de se spécialiser dans un domaine en lien direct avec les besoins du monde professionnel. En effet, les étudiants vont pouvoir approfondir leurs connaissances et compétences pratiques mais aussi théoriques pour le secteur visé par la formation. Les licences professionnelles constituent des formations fortement professionnalisantes, orientées vers une insertion rapide sur le marché du travail.

A ce titre, **le Vice-président de l'Université de Grenoble Alpes (UGA) en charge du campus de Valence, Sébastien Geindre** souligne l'intérêt marqué des entreprises pour les étudiants issus de licences professionnelles. Ce profil étant perçu comme immédiatement opérationnel par les employeurs.
Cependant, ces formations connaissent une baisse progressive des inscriptions, notamment due à la création des BUT, qui ont vocation à intégrer les finalités des licences professionnelles au sein d'un parcours en 3 ans. Le président du campus confie leur difficulté à remplir certaines formations et la fermeture proche de certaines licences professionnelles et ce malgré un besoin des entreprises du territoire.

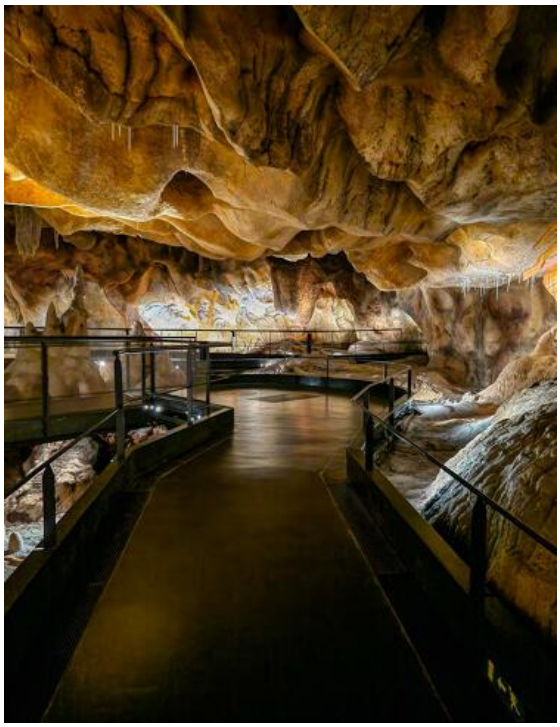

L'exemple de la licence professionnelle Guide conférencier du CERMOSEM, Campus rural de l'UGA, à Mirabel, Ardèche.

Dans le cadre du plan d'accompagnement autour de la valorisation de la grotte Chauvet, le territoire a sollicité le CERMOSEM (*Centre d'Etudes et de Recherche sur les Métiers de l'Environnement et du Tourisme*) afin de développer une formation spécifique destinée à former des guides capables de relater l'histoire et les enjeux patrimoniaux du site. C'est ainsi qu'a été créée, en 2007, la licence professionnelle Guide conférencier.

Cette formation est proposée en partenariat avec de nombreux acteurs professionnels et territoriaux. La localisation spécifique du CERMOSEM, dans un environnement local riche en ressources, constitue un atout majeur, et offre un cadre d'apprentissage en lien direct avec les réalités du terrain.

Si cette licence professionnelle répond à la demande spécifique liée au site de la grotte Chauvet, elle prépare également les étudiants à intervenir dans d'autres contextes, notamment en milieu urbain, au sein de musées, de sites patrimoniaux ou de structures culturelles[4]. Elle illustre ainsi la capacité des formations supérieures courtes à s'ancrer dans des besoins locaux tout en offrant une polyvalence professionnelle élargie.

Le CERMOSEM est une antenne de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine. Sa présence en milieu rural, au cœur du village de Mirabel *(Ardèche)* lui permet de mobiliser plusieurs ressources du territoire ardéchois (*patrimoniales*, *touristiques*, *culturelles*).

Le CERMOSEM est la seule implantation universitaire d'Ardèche. Fonctionnant par la recherche-action, il inclut les acteurs locaux aux protocoles de recherches.

[4] Licence professionnelle Guide conférencier - Cermosem - Université Grenoble Alpes.

Les DEUST

Le principal objectif d'un DEUST (*Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques*) est l'insertion professionnelle. Toutefois, il offre également la possibilité de poursuivre des études, notamment en intégrant une licence professionnelle.

Le cursus d'un DEUST vise à préparer les étudiants à une activité professionnelle définie. Dispensée dans les universités, la formation propose plusieurs spécialités, chacune assortie de parcours adaptés à l'orientation professionnelle choisie par l'étudiant. Parmi les spécialités proposées, on peut trouver : les métiers de la forme, l'animation et la gestion des activités sportives et culturelles, l'intervention sociale, l'analyse des milieux biologiques ou encore la préparation en pharmacie.

Le DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles, parcours Football du département des sciences Drôme-Ardèche de l'UGA

Les clubs de football du territoire Drôme-Ardèche exprimaient un besoin croissant de monter en compétence et de se structurer. Parallèlement, un taux d'échec élevé était constaté au sein de la première année de licence STAPS, spécialité football. Seulement 20 à 30% des étudiants accédaient à la deuxième année. Face à ce double enjeu, la direction du Département des sciences de l'UGA a identifié une opportunité de développement ; la création du *DEUST AGAPSC (Activités Gymniques, de la Forme et du Sport Collectif), parcours football*.

La spécificité de cette formation a permis de nouer un partenariat avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération Française de Football. Partenariat qui permet l'intégration, au diplôme, de la préparation du *Brevet de Moniteur de Football*, renforçant ainsi la reconnaissance professionnelle des diplômés, directement opérationnels dans le secteur.

Afin de répondre au plus près aux attentes du monde professionnel, ce DEUST propose un enseignement adapté à la demande. Le contenu de la formation a été conçu pour allier un socle d'enseignements sportifs classiques et un ensemble de modules spécialisés. Ces derniers visent à doter les étudiants de compétences pratiques essentielles à la gestion d'un club : structuration administrative, recherche de financement et de partenariats, organisation d'événements, communication et animation territoriale.

Les BTMS

Le BTMS (*Brevet Technique des Métiers Supérieur*) se prépare exclusivement en apprentissage afin de répondre au mieux aux besoins en compétences extrêmement pointues des entreprises. Cette formation, spécifique aux métiers de l'artisanat, permet aux apprenants de se spécialiser dans un métier précis.

Son objectif principal est d'amener les étudiants à un haut niveau de qualification dans leur domaine. Le BTMS s'adresse généralement à des titulaires d'un CAP, d'un baccalauréat professionnel, d'un Brevet des Métiers d'Art ou d'un Brevet des Métiers Techniques, souhaitant approfondir leur expertise.

L'exemple du BTMS de Bains (43)

Cette formation, développée en collaboration avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN), a été créée à la demande directe des artisans du secteur. Elle propose deux spécialisations : la conception et fabrication de mobiliers contemporains, et la restauration de mobilier ancien. L'Institut de Formation Professionnelle (IFP 43) de Bains est, à ce jour, le seul centre de France à offrir la spécialisation en restauration.

La genèse de cette formation repose sur une rencontre entre les artisans locaux et les conservateurs du CMN. Elle a été conçue en partenariat étroit avec le CMN, la Chambre des métiers et de l'artisanat, et la Région. La formation répond à un besoin précis : assurer la préservation et la restauration des collections du Château d'Aulteribe, patrimoine culturel nécessitant des compétences pointues et adaptées.

Le CFA de Bains s'est ainsi donné pour mission de former jeunes et adultes selon les exigences précises formulées par les professionnels du secteur. La forte adéquation entre la formation et les besoins du terrain se traduit par des résultats très positifs en matière d'insertion professionnelle : entre 80 et 100% des diplômés trouvent un emploi ou créent leur entreprise dans les six mois suivant la fin de leur formation.

Les BTS/BTSA

Les BTS (*Brevet de Technicien Supérieur*) et BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) permettent une insertion rapide sur le marché du travail avec un parcours de formation en 2 ans. Les BTS sont proposés par divers établissements : lycées publiques et privés, CFA, écoles spécialisées ou encore par des centres de formation à distance. Les BTSA sont forcément dispensés au sein d'établissements agricoles : Lycées agricoles, centre de formation professionnelle et de promotion agricole, exploitations agricoles à vocation pédagogique ou CFA agricoles.

L'obtention du diplôme ouvre la voie à un emploi immédiat. Les cursus de BTSA visent à former des spécialistes dans un secteur ou un métier spécifique : agricole, agroalimentaire, horticole, agroéquipement, etc. Informatique, électronique, communication, comptabilité, tourisme, art, etc. pour les BTS.

A cette fin, chaque BTS intègre une part importante de mises en situation professionnelle, sous forme de stages ou d'alternance. Les contenus pédagogiques sont étroitement liés au secteur choisi, et les référentiels sont élaborés, via les Commissions Professionnelles Consultatives (*CPC*) regroupant le monde professionnel, syndical et les acteurs académiques, afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs du marché.

L'exemple du BTS podo-orthésiste de l'Institut Supérieur Technologique Montplaisir de Valence

Avant la création de cette formation à l'ISTM, seule une école parisienne proposait ce BTS en France. Ce type de cursus requiert des plateaux techniques spécialisés et de vastes espaces de travail, limitant considérablement la capacité d'accueil des étudiants. L'ISTM possède, par exemple, une capacité d'accueil d'environ vingt étudiants par promotion.

Or, le secteur souffre d'un manque de professionnels formés, et l'ISTM a su identifier cette pénurie comme une opportunité de développement.

Les Diplômes d'Etats (DE)

Les Diplômes d'État *(DE)* sont des diplômes nationaux, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles *(RNCP)*, qui atteste de compétences professionnelles dans un champ d'activité réglementé. Ils peuvent être délivrés par différents ministères de tutelle (*Santé, Culture, Jeunesse et Sports…*) et sont proposés par des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés sous contrat. Les DE confèrent un niveau d'études allant du niveau bac au niveau bac+8 (*Doctorat*) et peuvent parfois permettre l'acquisition d'ECTS (*Système européen de transfert et d'accumulation de crédits*). Les référentiels de formation sont définis au niveau national par les ministères compétents, assurant une homogénéité sur l'ensemble des territoires. Les établissements proposant des DE sont répartis sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier en zones rurales, permettant une certaine proximité avec les territoires tout en étant un maillon majeur de la vie économique.

Le secteur sanitaire et social regroupe une grande part des formations préparant à un DE, avec des formations d'infirmier, d'aide-soignant, d'ambulancier, d'éducateur spécialisé, d'assistant de service social, de moniteur-éducateur ou encore d'ergothérapeute. Ces formations professionnalisantes présentent de fortes tensions. Elles sont portées par un maillage dense d'instituts de formation (*IFSI, IFAS, ISTR, écoles spécialisées).* La Région, responsable de cette cartographie, joue un rôle stratégique dans la définition des quotas d'entrée, le financement des instituts, et l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des territoires.

Le secteur culturel et sportif propose également des Diplômes d'État, notamment dans les métiers artistiques ou de l'animation. C'est le cas du Diplôme d'État de professeur de danse, de musique ou de théâtre, délivré par les conservatoires, ou encore du DEJEPS (*Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)*, permettant d'encadrer des activités dans les domaines de l'animation socio-culturelle ou sportive. Ces formations, souvent dispensées dans des établissements spécialisés ou des centres agréés, permettent une insertion professionnelle directement après la formation.

Les DN Made

Les DN Made ont été créés lors de la transformation des diplômes de l'enseignement supérieur des métiers d'Arts. Ils remplacent les BTS design et permettent l'obtention d'un grade de Licence. Ils offrent donc un parcours en 3 ans.

Les DN Made proposent quatorze mentions : espace, animation, événement, graphisme, innovation sociale, instrument, livre, matériaux, mode, numérique, objet, ornement, patrimoine et spectacle.

Ces formations sont proposées par divers établissements : lycées publics ou privés, écoles d'art ou CFA. Ayant une vocation professionnalisante, le cursus de la formation s'articule avec une dynamique de projet, en favorisant les liens entre la conception et la création et entre la production et la fabrication. De plus, les formations de DN Made prévoient des temps d'immersion professionnelle avec une période de stage obligatoire.

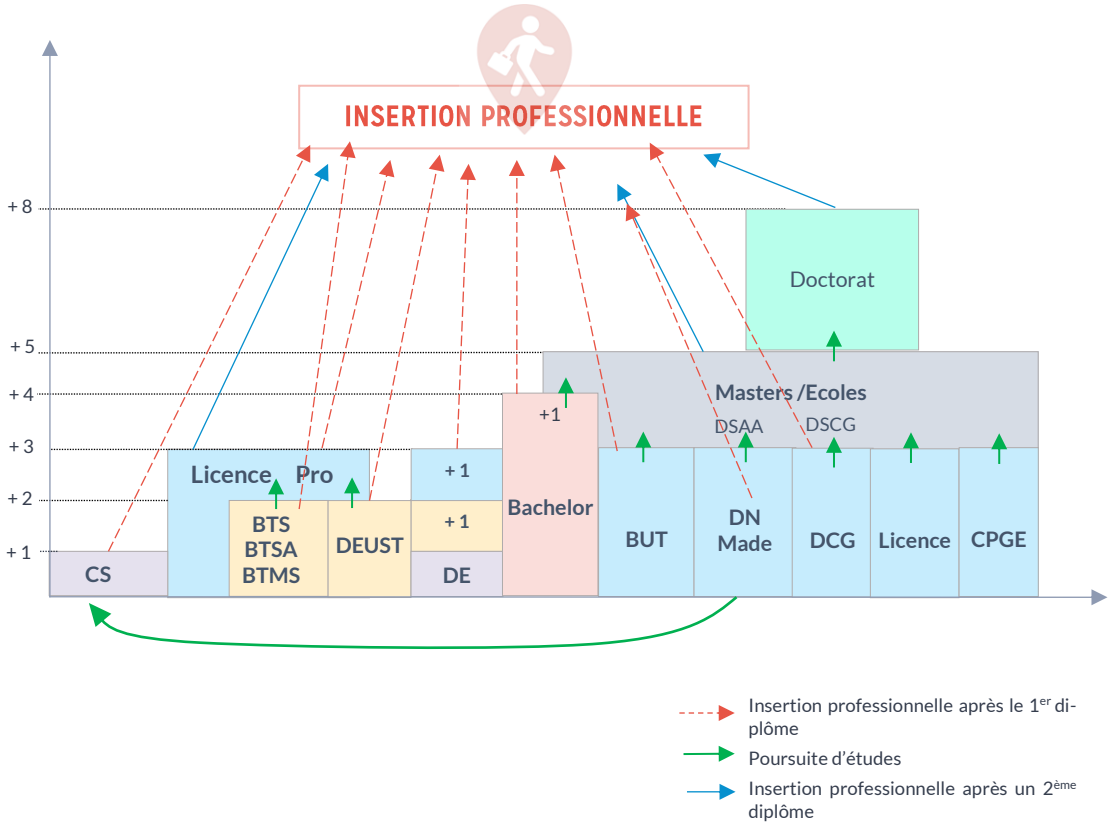

Les issues des formations supérieures

Analyse diagramme : la plupart des formations supérieures courtes permettent un accès direct à l'insertion professionnelle. Mais également des poursuites d'études en réponse à la demande des étudiants et à certains besoins économiques.

*** les CS sont accessibles à tous les niveaux de formation à partir du baccalauréat.*

Des stratégies territoriales

Compte tenu des réponses aux besoins du marché du travail qu'apportent les formations supérieures courtes, et de l'attrait des étudiants pour ce type de formation, les développer est un véritable axe stratégique territorial.

Elaborer des formations supérieures courtes permet de répondre aux attentes des employeurs locaux tout en assurant le maintien des diplômés sur le territoire. Former les étudiants directement sur les territoires ayant identifié des besoins accroît les possibilités d'insertion sur ledit territoire. Selon le rapport de la Cour des comptes « Universités et territoire » de 2023, une part importante des diplômés trouve un emploi sur le territoire où ils ont étudié, en particulier les étudiants issus de formations supérieures courtes, cela concerne 75% des étudiants issus de BUT et 64,5% des titulaires de licences professionnelles[5]. A ce titre, 570 étudiants sur 5364 étaient en alternance sur le territoire Valence Drôme Ardèche via l'UGA en 2024.

Au-delà de la réponse aux besoins en compétences, développer des formations sur un territoire alimente un véritable écosystème étudiant local. Ecosystème qui favorise le développement d'infrastructures, de logement, de réseaux de transport et participant ainsi à l'aménagement et à l'attractivité du territoire.

Cette stratégie territoriale est applicable aux territoires ruraux ainsi qu'aux petites et moyennes villes. Les universités de proximité ou campus territoriaux sont de véritables facteurs de dynamisation des territoires. Elles contribuent à la compétitivité et à l'attractivité de ces derniers.

Une **étude d'impact** menée par le campus de l'UGA Valence Drôme Ardèche révèle qu'1€ investi par les collectivités locales dans l'enseignement supérieur génère un effet de levier de 49€. Annuellement, le campus a un impact financier direct de 50 millions d'euros sur le territoire, et un impact financier indirect de 126 millions d'euros[6].

Le maintien des étudiants dynamise le territoire, favorise la consommation ainsi que la vie économique. Il constitue également un frein à l'exode culturelle et des jeunes et au vieillissement démographique.

La création de campus territoriaux permet de renforcer l'égalité géographique et de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. Ces sites universitaires offrent à des étudiants éloignés des grandes métropoles un meilleur accès à la formation, en limitant les freins liés à la mobilité, au logement ou au coût de la vie. La mobilité des bacheliers entre le département d'obtention du bac et le département du site universitaire est beaucoup moins importante sur les campus territoriaux que dans les universités des grandes villes[7], démontrant l'intérêt des sites de proximité.

Les campus de proximité proposent majoritairement des formations de premier cycle : 77% des étudiants sont inscrits en premier cycle dans les campus de proximité français[8], et 87% pour le campus de Valence Drôme Ardèche. Leur proximité avec les acteurs locaux facilite l'élaboration de formations adaptées aux besoins spécifiques du territoire, le développement de liens de confiance avec ces derniers et l'évolution des référentiels. En 2023, 28% des étudiants de l'UGA suivaient une formation courte. Ce chiffre atteint 36% sur le site de Valence Drôme Ardèche.

Témoignage du Vice-Président du Campus UGA de Valence, Sébastien Geindre

« *Les campus satellites bénéficient d'une très bonne dynamique territoriale.* » Il confie une forte volonté de la politique locale d'accompagner le développement universitaire. Selon lui les campus territoriaux apportent plusieurs avantages :

- Un engagement du personnel et des étudiants envers le campus.
- Une grande efficacité de la direction et des services mutualisés.
- Un excellent capital social local.
- Un bon voisinage avec la sphère politique et administrative du territoire et les acteurs entreprise.
- Une cohérence globale entre les attentes du territoire et les formations.
- Un coût de la vie plus avantageux pour les étudiants.

Les campus territoriaux sont des portes d'entrée à l'enseignement supérieur pour les étudiants du territoire.

[5] Cour des comptes « Universités et territoires » Rapport public thématique, février 2023.
[6] Etude d'impact du Campus UGA Valence Drôme Ardèche sur son territoire, FNEG, 2021. Restitution de l'étude d'impact du Campus UGA Valence Drôme-Ardèche sur son territoire - Grenoble INP - UGA
[7] Céreq Echanges « De plus en plus de sélection dans un enseignement supérieur en segmentation » 2023.
[8] Céreq Echanges « De plus en plus de sélection dans un enseignement supérieur en segmentation » 2023.

Répartition des effectifs étudiants par cycle d'inscription en 2023 – 2024 sur le campus UGA de Valence.

Source : Observatoire de l'enseignement supérieur Drome Ardèche.

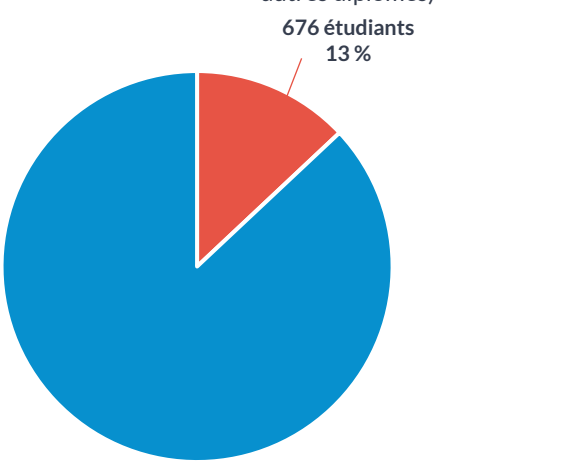

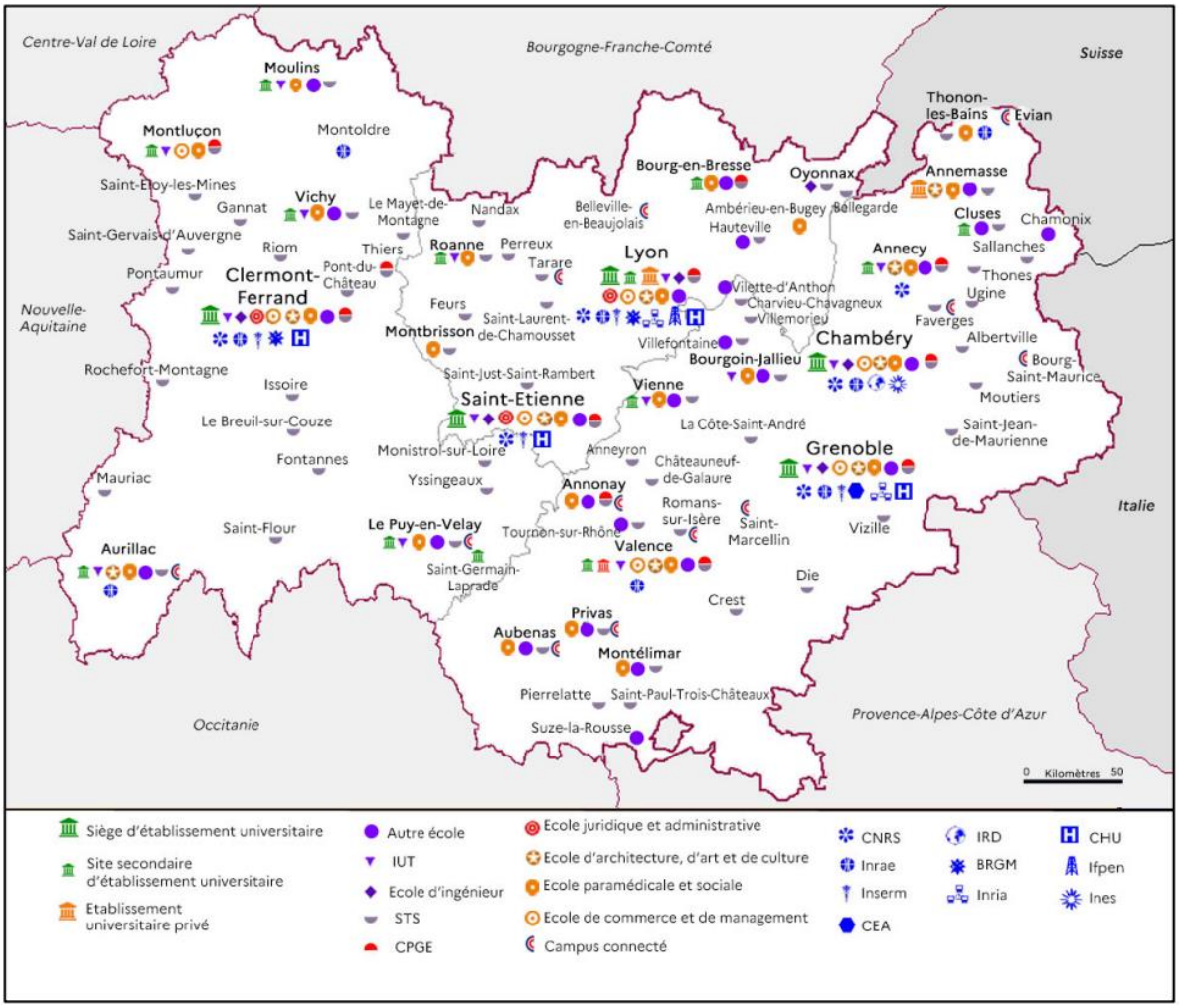

Auvergne-Rhône-Alpes : l'implantation des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche.

Source : STRATER Diagnostic Auvergne-Rhône-Alpes 2024

Offre de formation par zone d'emploi

Afin de faciliter la compréhension de l'offre de formation, une typologie nationale des zones d'emploi a été réalisée, basée sur les filières présentes sur place et le nombre de places qu'elles offrent ► figure. Dans cette typologie, sept classes de zones d'emploi partitionnent le territoire. En Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les zones d'emploi ont au moins un établissement du supérieur. La moitié des néobacheliers du champ de l'étude réside dans une zone à offre universitaire large (proche de la moyenne française) et 20 % des néobacheliers habitent une zone avec très peu d'établissements du supérieur. Enfin, aucune zone d'emploi ne relève de la classe « Offre faculté privée importante », fréquente dans le nord-ouest métropolitain.

Typologie des zones d'emploi selon l'offre de formation 2022

Types des zones d'emploi selon l'offre de formation

- Sans offre
- Très peu d'établissements (surtout BTS)
- Offre peu diversifiée (BTS majoritaires)
- Offre moyennement diversifiée
- Offre universitaire restreinte ou spécifique
- Offre universitaire large
- Offre faculté privée importante

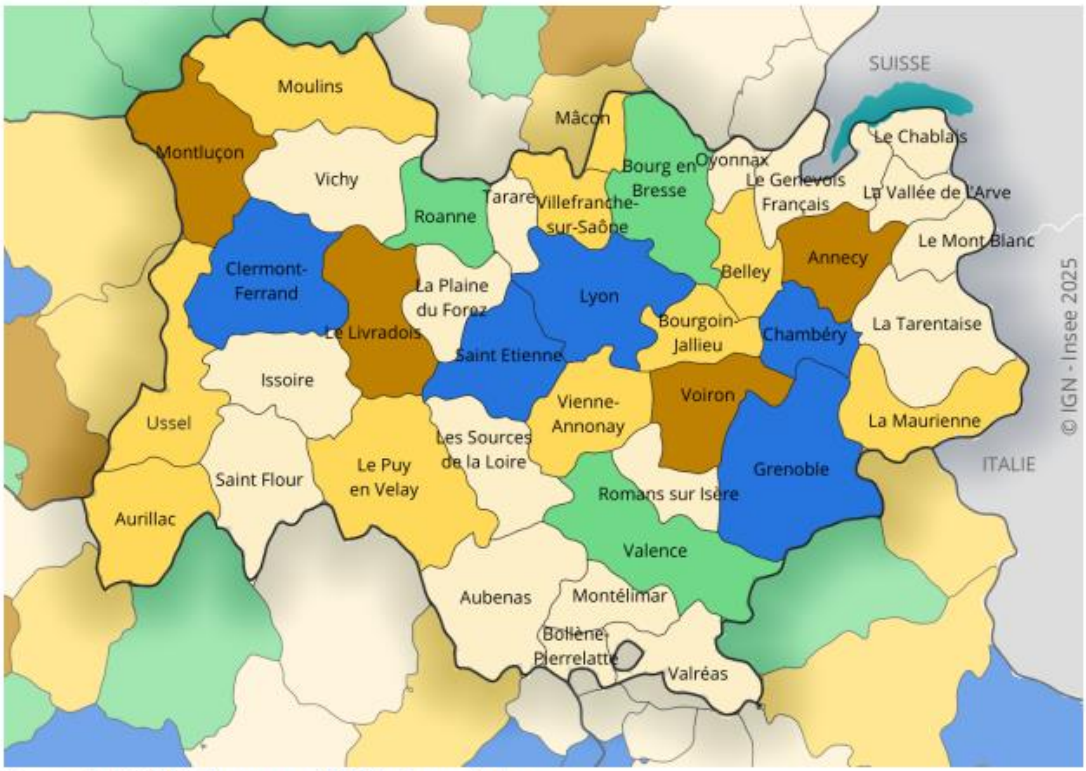

Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022, traitements Insee.

Source : INSEE Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 189, Janvier 2025

02

Les enjeux associés aux formations supérieures courtes

Les formations supérieures courtes sont aujourd'hui confrontées à un enjeu majeur : assurer la bonne orientation des jeunes. Cet objectif est rendu plus difficile par la profusion d'informations diffusées auprès des familles et des étudiants.

Les formations supérieures courtes doivent, quant à elles, relever des défis spécifiques liés à leur vocation professionnalisante, notamment en termes d'attractivité. Par ailleurs, les petites et moyennes villes, accueillant majoritairement des formations supérieures courtes, sont confrontées à des réalités territoriales particulières, qu'il convient de prendre en compte dans les politiques de développement de l'enseignement supérieur et de l'aménagement du territoire.

Le labyrinthe de l'information

La rapidité avec laquelle de nouvelles formations et établissements supérieurs émergent constitue une opportunité, mais soulève également certains enjeux.

En effet, les familles et les étudiants et étudiantes sont aujourd'hui confrontés à une multitude d'informations, rendant l'orientation des jeunes particulièrement complexe.

Plusieurs experts de l'enseignement supérieur, auditionnés par le CESER, ont souligné que la compréhension de cet univers exige un investissement important tant de la part des familles que des jeunes.

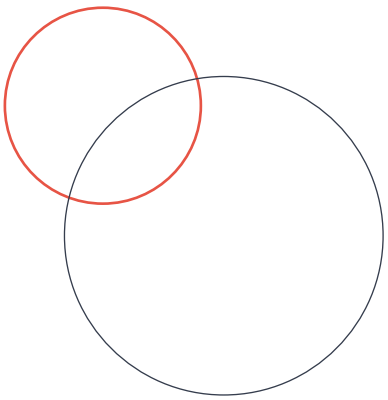

L'orientation des jeunes

L'orientation des jeunes dans l'enseignement supérieur est aujourd'hui confrontée à une complexité croissante alimentée par la multiplication des acteurs et des formations aux dénominations variées, parfois ambiguës. Cette diversité rend la lisibilité de l'offre de formation difficile, tant pour les étudiants que pour leur famille. Plusieurs enseignants et enseignantes responsables d'établissements, auditionnés par le CESER, ont fait part d'une inquiétude grandissante face à cette confusion : les intitulés de formation comme « Master », « Mastère » ou encore « Bachelor » prêtent souvent à confusion, d'autant plus que certaines de ces appellations ne correspondent à aucune reconnaissance académique nationale. A titre d'exemple, le terme « Bachelor », massivement utilisé par des écoles privées, ne désigne aucun diplôme national en France, sauf s'il est délivré par un IUT dans le cadre d'un BUT. Cette ambiguïté est renforcée par l'usage d'une dénomination anglo-saxonne à visée commerciale, non reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur, exposant les étudiants à des formations dont la valeur réelle est difficile à évaluer.

En France, plusieurs ministères, en dehors du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, délivrent également des diplômes reconnus. C'est le cas, par exemple, du ministère du Travail, du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, du ministère de la Culture, ou encore du ministère de la Santé. Chacun d'eux suit un processus de certification qui lui est propre. (Tableau page 10)

De plus, une multitude d'écoles privées, hors contrat, sans aucune reconnaissance officielle, complique davantage la situation. Cette absence de régulation claire et de « gendarme » dans le paysage de l'enseignement supérieur permet à certaines écoles d'opérer sans contrôles, là ou d'autres, pourtant reconnues, font l'objet d'audits réguliers. Dans les salons d'orientation, cette opacité se traduit par une pression commerciale forte exercée sur les familles, avant les résultats de Parcoursup – inscriptions précipitées, peur de ne pas trouver de place dans le public – qui les empêche d'envisager sereinement l'avenir de leurs enfants. Les familles, désireuses d'un avenir professionnel brillant pour leurs enfants, sont attirées par des écoles affichant un fort lien avec les entreprises, au détriment, parfois de formation plus généraliste.

Face à cette situation, plusieurs acteurs, structures régionales et, ou universitaires aident les jeunes dans leurs choix d'orientation, notamment, le Service Public Régional de l'Orientation, les Cio'Sup, les Psychologues de l'éducation nationale etc. Par ailleurs, des acteurs de terrain, **tel que l'UIMM (*Union des Industries et Métiers de la Métallurgie*), élaborent également des initiatives**. L'UIMM a élaboré un plan de communication clarifiant les différences entre les BTS, les BUT et autres diplômes, apparaissent comme indispensables. Elles visent non seulement à accompagner les jeunes et leur famille dans leurs choix, mais aussi à permettre aux employeurs de mieux comprendre les compétences et niveaux de formation associés à ces différentes certifications.

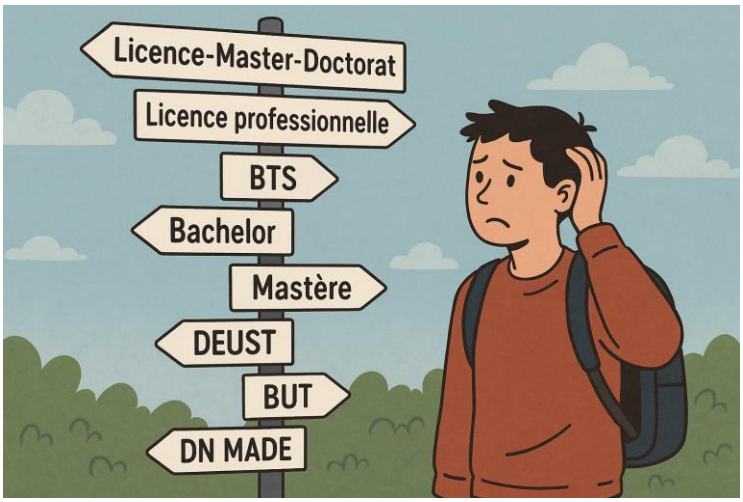

Le déficit de l'image pèse sur l'attractivité des formations supérieures courtes

La principale cause du manque d'attractivité de certaines formations supérieures courtes est liée aux secteurs auxquels elles forment. L'objectif premier de la majorité des formations supérieures courtes est l'insertion professionnelle. L'attractivité de la formation dépend donc directement de celle du métier visé : si ce dernier n'attire pas, la formation en subit naturellement les conséquences. Cette difficulté est particulièrement marquée concernant les formations professionnalisant aux métiers industriels, sanitaires et sociales et agricoles. Le CESER a organisé une table ronde réunissant des employeurs de ces trois secteurs et les mêmes obstacles ont été relevés, dont une générale : la mauvaise image des métiers.

Qu'il s'agisse des métiers de l'industrie, de l'agriculture et sanitaires et sociaux, les mêmes idées reçues ressortent : métiers fatigants, peu rémunérateurs, avec peu de reconnaissance et de perspectives d'évolutions professionnelles, liés à la pollution ou encore heurtés par les difficultés environnementales. Ces métiers, fortement touchés ces dernières années : crises agricoles, désindustrialisation, ou encore crise Covid, ne bénéficient pas d'une image valorisée par les médias, autant d'éléments qui freinent les choix d'orientation dès le collège et le lycée.

Dans les secteurs du tertiaire et des services, les formations supérieures courtes sont généralement perçues comme des tremplins vers la poursuite d'études ou sont intégrées à des filières naturellement attractives. A l'inverse dans l'industrie, le secteur sanitaire et social et le secteur agricole, les parcours peinent à séduire les jeunes, et ce malgré des débouchés concrets, des opportunités d'évolution et surtout une forte demande en recrutement. Cependant, l'emploi n'est plus un facteur d'attractivité, il n'est plus un argument qui pèse dans le choix d'orientation des jeunes et des familles.

Les divers représentants des trois branches que le CESER a pu auditionner ont tous abordé le manque de démonstration des possibilités d'évolutions professionnelles après les formations supérieures courtes. La mise en avant des perspectives d'évolution de carrière est un levier majeur au renforcement de l'attractivité. Il est indispensable de démontrer que ces formations et métiers offrent par la suite des vraies possibilités d'évolution de carrière et de spécialisation.

Zoom sur les métiers de l'industrie

Le secteur industriel connaît un véritable besoin de main d'œuvre qualifiée. Or, le secteur peine à recruter notamment du fait de la mauvaise image des métiers de cette branche perçue par les jeunes et les familles.

Le secteur industriel fait face à un besoin en recrutement des jeunes issus de formations supérieures courtes, tels que les cadres intermédiaires et les techniciens. En effet, 70% des entreprises de l'industrie déclarent connaitre des tensions dans leur recrutement contre 56% en 2019, tensions concernant un besoin de techniciens. Les secteurs prioritaires incluent l'énergie, le numérique et le nucléaire. Pourtant, ces métiers peinent à attirer la jeunesse. Plusieurs facteurs entrent en compte, les clichés ancrés dans les esprits, mais également un décalage de valeurs : la réindustrialisation étant perçue comme en contradiction avec les enjeux de transition écologique et environnementale. Et enfin un héritage de la désindustrialisation, qui a durablement marqué l'opinion publique, contribuant à une perception négative et dépassée du secteur.

Cette désaffection commence dès l'orientation au collège et lycée, où les métiers de l'industrie sont rarement valorisés. La logique du système français privilégie les parcours longs et diplômants, au détriment de la formation professionnelle et technologique.

Face à ce constat, les différentes personnalités rencontrées par le CESER soulignent la nécessité de revaloriser les métiers de l'industrie : en démontrant la richesse et la diversité des métiers, des perspectives d'évolutions professionnelle, et enfin en mettant en avant les parcours de réussite.

Stéphane Rödel, Directeur du développement de l'Emploi à l'UIMM, insiste sur l'importance de valoriser les témoignages de jeunes ayant réussi dans l'industrie. Il faut illustrer les formations industrielles par des parcours de réussite dans un contexte où on accorde plus d'importance au diplôme qu'à la compétence.

François de Surrel, Directeur des Ressources Humaines de Volvo Trucks, souligne un frein majeur : la méconnaissance des intitulés de postes, avec des intitulés « valise ». Par exemple, le terme de « technicien de maintenance » qui regroupe en réalité une multitude de compétences et d'enjeux.

La Vice-présidente régionale déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Catherine Staron a, par ailleurs, confié la priorité régionale de répondre aux tensions de recrutement et notamment concernant les métiers très techniques, expliquant la concentration des moyens budgétaires à ce domaine en particulier.

Zoom sur les métiers de l'agriculture

Les métiers de l'agriculture souffrent d'une image dégradée, amplifiée par les enjeux sociétaux actuels et par la médiatisation des difficultés du monde agricole.

Comme le secteur industriel, des images peu valorisantes sont ancrées dans les esprits : des conditions de travail difficiles, peu de congés, travail physique, faible rémunération, métiers percutés par des difficultés environnementales.

Les auditions de professionnels du secteur confirment que les métiers du secteur agricole sont perçus négativement par les familles. Les représentations actuellement véhiculées par les médias renforcent cette image peu valorisante.

La pénurie des candidats est particulièrement visible au sein des BTSA et des bacs agricoles. Avec des inscriptions en baccalauréat agricole en constante diminution, une chute de 2,07% des vœux Parcoursup pour les BTSA en voie scolaire entre 2023 et 2024. Concernant la voie d'apprentissage, si le taux de pression a légèrement augmenté (+0,9%)[9], la réduction des aides de l'Etat risque d'affaiblir encore l'attractivité de cette voie. Cette pénurie compromet la capacité du secteur à répondre aux besoins économiques de demain, au renouvellement des générations et à la souveraineté alimentaire.

La situation est d'autant plus critique que près de 50% des agriculteurs actuels partiront à la retraite dans les dix années à venir. Le renouvellement des ouvriers du secteur, vital pour assurer la continuité de la production agricole en France, repose en grande partie sur la capacité à rendre les formations plus attractives. Outre le manque de salariés, les deux secteurs en tension inquiétante sont : l'agro-alimentaire et l'agroéquipement.

Les acteurs du monde agricole s'accordent pour revaloriser l'image des métiers et des formations, le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations visent à développer une acculturation au monde agricole dès le primaire, la création d'un Bachelor Agro en partenariat avec les universités et écoles supérieures, vise à former les formateurs pour une montée en compétences générale.

Cécile Millet, Conseillère Emploi-Formation à l'Apecita (*Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture*) a notamment confié son inquiétude quant à la réduction des aides à l'alternance. Cette voie représentant plus de la moitié des effectifs en BTSA.

Zoom sur les métiers sanitaires et sociaux

Comme les deux secteurs précédemment développés, le secteur sanitaire et social fait, lui aussi, face à un manque d'attractivité préoccupant. Des professions comme celles d'ambulancier, d'aide-soignant ou d'assistant de régulation médicale sont faiblement valorisées.

Souvent perçus comme des métiers de « seconde zone », fréquemment proposés aux publics en difficultés scolaires ou sans baccalauréat, renforçant leur image dépréciée. Ces stéréotypes négatifs, ancrés dans l'esprit des jeunes et des familles ne contribuent pas à l'attractivité du secteur. Des conditions de suivi et d'emploi dégradées, un manque de financement global, une absence ou une faiblesse d'indemnités de stage dans de nombreuses filières, et enfin une pénurie de stages disponibles sur le territoire, accentuée par le manque de professionnel encadrant et l'augmentation des quotas entrent également en cause.

Depuis 2020, des discussions sont en cours concernant l'intégration universitaire des Formations Sanitaires et Sociales (*FSS*). Cette intégration garantirait une meilleure reconnaissance académique avec l'obtention de Diplômes Universitaires de Licence ou de Master, le développement de la recherche, et surtout accorderait aux étudiants des FSS les mêmes droits que l'ensemble des étudiants (*aides sociales du CROUS, frais d'inscription généralisés, accès aux services universitaires et aux CROUS, politique de site etc.).* L'accès aux services universitaires est un critère d'attractivité important pour ces formations.

Malheureusement les avancées sont lentes et le secteur continue de souffrir d'un manque de personnel. Les auditionnés ont également fait part du besoin de faire connaitre l'ensemble des Formations Sanitaires et Sociales ainsi que les possibilités d'évolution de carrière. Il a été rapporté le souhait d'une mise en place d'un Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) réalisé en partenariat avec les étudiants et le monde professionnel afin de mieux répondre aux enjeux de demain.

Témoignage de Ghislaine Peres-Braux, Directrice des Ressources Humaines des Hospices civils de Lyon, post-crise Covid, les formations d'aides-soignants du territoire étaient pleines. Notamment du fait de la revalorisation des métiers, de la réévaluation des référentiels et de l'attribution de nouvelles compétences. Trois ans plus tard, ils n'arrivent plus à les remplir. Les HCL sont en réflexion quant à la fermeture d'un de leurs sites universitaires afin de développer une nouvelle formation répondant mieux aux exigences du territoire.

[9] Service Régional de la Formation et du Développement / Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023 (%)
DUT/BUT	120 930	115 056	107 256	143 123	34,7
Licence professionnelle	51 862	52 014	48 208	26 454	-44,8
Licence générale	747 950	751 044	714 428	701 606	-1,8
dont LAS	13 496	19 877	23 945	26 766	11,8
Paces + PASS	42 303	27 207	25 327	25 179	-0,6
Santé	7 036	7 565	7 942	8 474	6,7
Autres formations	44 013	50 542	55 665	56 726	1,9
Total cursus licence	**1 014 094**	**1 003 428**	**958 826**	**961 562**	**0,4**
Master LMD	328 282	328 805	307 806	308 168	0,1
dont MEEF	53 145	53 344	44 391	43 493	-2,0
Formations d'ingénieur	31 157	31 451	31 613	30 370	-3,9
Santé	137 411	143 169	147 693	151 291	2,4
Autres formations	85 104	95 791	98 266	98 795	0,5
Total cursus master	**581 954**	**599 216**	**585 378**	**588 624**	**0,6**
Doctorat LMD	52 789	53 290	52 386	52 777	0,7
Autres formations	1 141	980	1 101	1 206	9,5
Total cursus doctorat	**53 930**	**54 270**	**53 487**	**53 983**	**0,9**
Ensemble	**1 649 978**	**1 656 914**	**1 597 691**	**1 604 169**	**0,5**

Extrait du tableau de l'évolution par cursus, des effectifs universitaires, en France.
Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Analyse : depuis 2020, hormis une baisse après la crise Covid, l'effectif universitaires n'a cessé d'augmenter dans les cursus de Master. L'effectif est passé de 512.942 étudiants, en 2011, dans les cursus de Master à 588.624 en 2023.

La quête de la poursuite d'études

Le nombre d'étudiants inscrits en Master, en France, a augmenté de 14% entre 2011 et 2023 avec une progression de 0,6% entre 2022 et 2023[10]. Cette évolution constante peut avoir plusieurs explications. D'une part, une concurrence accrue sur le marché du travail, poussant les jeunes à se distinguer par un niveau de diplôme plus élevé. D'autre part, l'ambition d'accéder à des postes à responsabilités ou mieux rémunérés en passant par un bac+5 plutôt que par une évolution de carrière interne à l'entreprise. Enfin, la pression familiale et sociale, renforcée par un discours selon lequel il serait difficile de trouver un emploi sans Master. Or, cette hypothèse est finalement loin de refléter la réalité du marché de l'emploi, comme précédemment évoqué, de nombreuses entreprises recherchent activement des techniciens, ouvriers qualifiés et profils issus de formations supérieures courtes. Ce paradoxe met encore une fois en lumière le déficit d'attractivité et le manque de reconnaissance des métiers accessibles sans bac+5, par les jeunes et les familles.

Cette tendance à la poursuite d'étude peut être analysée selon deux angles lorsqu'on la relie aux formations Supérieures courtes.

Un angle positif car ces formations peuvent constituer un véritable tremplin vers la poursuite d'études. Des étudiants qui, initialement, ne se sentaient pas capables ou désireux de poursuivre leurs études peuvent y trouver la confiance et les moyens de continuer leur parcours dans l'enseignement supérieur.
Un angle plus critique selon lequel la finalité première de la majorité de ces formations – la professionnalisation – ne serait pas remplie. Lorsque ces formations sont conçues pour répondre à des besoins économiques spécifiques, notamment en formant rapidement des professionnels opérationnels, la poursuite d'études systématique retarde l'entrée sur le marché du travail des diplômés. L'entrée tardive sur le marché du travail exacerbe les difficultés de recrutement des secteurs en tension, qui peinent à recruter des profils intermédiaires disponibles rapidement.

[10] Rapport Repères et Références statistiques 2024 de la depp, Ministère de l'ESR https://rers.depp.education.fr/2024/details/07_ETU/05_ETUUNIV/03

Il est possible d'illustrer la quête de la poursuite d'étude avec l'exemple des DUT. L'une des causes majeures du passage du DUT (2 ans), au BUT (3 ans) était que 85 à 90% des étudiants poursuivaient leurs études après un DUT[11]. Encore aujourd'hui, alors même que les BUT ont été modelés afin d'être extrêmement professionnalisant, ils restent positionnés pour permettre une poursuite d'étude en Master et en écoles d'ingénieurs, preuve du besoin d'assurer aux étudiants une suite possible dans l'enseignement supérieur pour permettre une poursuite d'étude en Master et en écoles d'ingénieurs, preuve du besoin d'assurer aux étudiants une suite possible dans l'enseignement supérieur.

La volonté croissante des étudiants de poursuivre leurs études soulève un problème important : celle des formations non-reconnues par le ministère de l'Enseignement supérieur. En effet, avec l'essor de l'apprentissage, de nombreuses nouvelles formations ont vu le jour, délivrant des titres RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), principalement dans le cadre de cursus courts.

Les Titres RNCP, délivrés par le ministère du Travail ne confèrent pas les mêmes droits que les crédits ECTS (*système européen de transfert et d'accumulation de crédit*), attribués, eux, par le ministère de l'Enseignement supérieur. En effet, les crédits ECTS, reconnus par l'Union européenne, permettent la reconnaissance des formations dans toute l'Union et facilites donc l'accès à un travail hors des frontières françaises. Par ailleurs, ils rendent également possible plusieurs passerelles, entre diverses formations, destinées aux étudiants qui souhaitent se réorienter.

Les formations conduisant à des titres RNCP, ne permettent généralement pas de poursuivre des études en licence ou en Master universitaires. N'intégrant pas de module de recherche, ces formations ne sont pas reconnues comme attestant d'un niveau académique universitaire. Les titres RNCP visent avant tout à certifier l'adéquation de la formation avec les besoins du marché du travail. Les titres ne sont, par ailleurs, pas transférables au niveau européen.

Bien que ces formations soient qualifiantes et reconnues, la question de l'information des jeunes et des familles au moment de l'orientation entre en jeu. Il est essentiel qu'ils soient pleinement renseignés quant aux issues des formations RNCP, dans un contexte où la poursuite d'étude se généralise.

Jean-Christophe Cattane, Président de l'AGERA (*Alliance des Grandes Ecoles Rhône Alpes Auvergne*), fait état des difficultés de lisibilité en termes de reconnaissance des diplômes. En tant que représentants des grandes écoles d'Auvergne-Rhône-Alpes, ils perçoivent la détresse des familles dans les salons. Selon lui, une multitude d'écoles existent et il estime qu'un travail de reconnaissance est essentiel. Pour lui, les études sont accélératrices de carrière et il y a deux stratégies : suivre une formation courte, se professionnaliser et évoluer directement au sein de l'entreprise, ou continuer des études après une formation courte et accéder à un grade hiérarchique plus élevé. Continuer des études est également une façon d'arriver dans le monde du travail avec une certaine maturité.

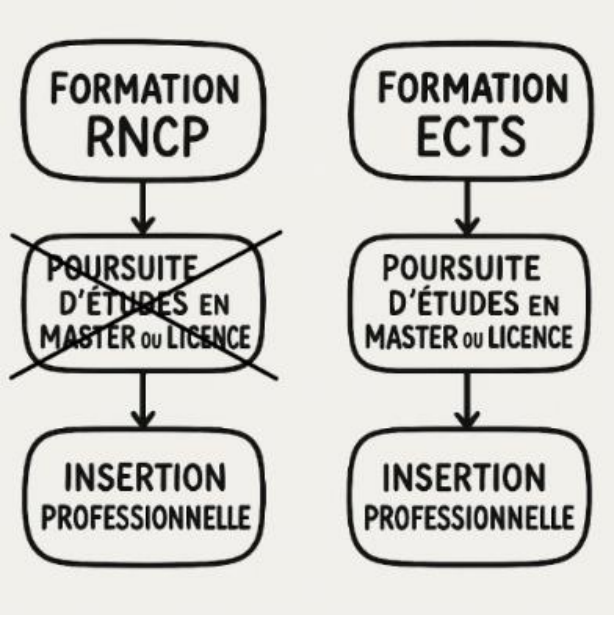

[11] Note Flash du SIES, n°22, Décembre 2017.

L'adéquation entre les formations, les besoins des employeurs et les attentes des jeunes

Le maillage régional des formations

La région compte, parmi ses missions, le pilotage de la formation professionnelle sur son territoire. C'est en ce sens qu'elle élabore, tous les 6 ans, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP). Ce plan stratégique est élaboré en concertation avec les acteurs socio-économiques régionaux afin de garantir une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins locaux.

Après plusieurs auditions menées par le CESER, certains constats ressortent. Les formations supérieures courtes, telles que les BTSA, sont réparties en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones rurales. Les campus territoriaux permettent également de répondre aux besoins locaux.

Cependant, le manque de certaines formations a également été relevé dans plusieurs secteurs. Le CESER en a déjà fait part lors de son avis sur le CPRDFOP en 2022. En effet, il y était recommandé de favoriser la complémentarité géographique et thématique de la carte des formations professionnelles, notamment en s'appuyant sur les instances de dialogue territorial.

Concernant les formations Sanitaires et Sociales, bien qu'elles soient partiellement intégrées au CRDFOP, la prise en compte de leur complexité n'est pas toujours effective. Or, l'élaboration du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (*SRFSS*) permettrait de répondre à cet enjeu. Ce schéma permet, en effet, une réflexion approfondie sur le maillage territorial des établissements de formation, ouvrant ainsi la voie à d'éventuels regroupements d'instituts dans des zones stratégiques. Un tel regroupement favoriserait l'accès aux services étudiants, grâce à une mutualisation des moyens, permettant ainsi de développer plus facilement une offre de services adaptée, tout en limitant les surcoûts, et en anticipant le transfert progressif des Formations Sanitaires et Sociales (*FSS*) vers les universités.

Louison Brutus et Thomas Hostettler, Représentants des étudiants en formations sanitaires et sociales font part des problèmes liés à l'absence de SRFSS. Ayant pour objectif de piloter les bourses des FSS, d'adapter les formations aux besoins locaux et de définir les capacités d'accueil des instituts au regard des besoins. Son inexistence impacte les conditions de ces formations, en particulier concernant la répartition territoriale des formations avec environ 6000 étudiants en sciences infirmières à Lyon contre environ 3000 à Grenoble. De Plus l'augmentation récent des quotas en formation sans adaptation de celles-ci a participé à la dégradation de la qualité de l'enseignement, entrainant un plus haut taux d'interruption de formation ainsi qu'un surcoût financer substantiel.

Gilles Baynat, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du Lycée des Métiers de l'Audiovisuel et du Design Léonard de Vinci (Villefontaine, 38) confie que seulement 9 établissements, en France, proposent les 5 options du BTS métiers de l'audiovisuel. Entrainant de forts taux de pression à l'entrée des formations : 612 demandes pour 10 places.

Nathalie Cornut-Chauvinc, Directrice de l'ISTM à Valence, explique avoir ouvert les formations BTS podo-orthésiste et d'orthoprothésiste car seulement un autre établissement les proposait en France. Malheureusement les plateaux techniques et le matériel nécessaire à ces formations limitent leur capacité d'accueil : seulement 14 élèves sur environ 350 demandes pour la spécialité orthoprothésiste et 50 pour la filière de podo-orthésiste.

Catherine Chautant, Directrice du CIO'Sup UGA, fait part du manque de possibilités de poursuite d'études pour les étudiants de BTS en Drôme Ardèche. Elle constate que de nombreux étudiants souhaitent effectuer une année supplémentaire, notamment en alternance, après un BTS. Elle prend l'exemple des BTS du secteur industriel pour lesquels seulement deux formations à bac+3 sont proposées à Valence. Les étudiants trouvent des entreprises sur le territoire Drôme Ardèche, mais doivent se diriger vers des formations à Lyon, Grenoble ou Annecy. Pourtant il existe plus de 181 BTS sur le territoire Drôme Ardèche.

L'adéquation en termes de compétences

La rapidité de leur création ainsi que leur format permettent aux formations supérieures courtes de s'implanter sur les territoires où un besoin, qu'il soit économique ou social, est identifié.

Pourtant, plusieurs secteurs comme l'industrie, le sanitaire et sociale, le commerce, présentent de grandes tensions dans leur recrutement. Ces tensions ne sont pas uniquement liées au manque de diplômés, mais également à l'inadéquation en termes de compétences entre les jeunes diplômés et les besoins des employeurs. Il s'agit d'une inadéquation quantitative et qualitative.

Même si le plan national et régional de réindustrialisation de la carte des formations compte parmi ses objectifs le renforcement des compétences des formés, les tensions sont loin de ne concerner que ce secteur. En effet, cet enjeu a été largement évoqué par plusieurs des personnes auditionnées par le CESER, que ce soit dans le secteur industriel, sanitaire et social ou encore de comptabilité et gestion.

Concernant les formations sanitaires et sociales, *« les référentiels des Diplômes d'Etat sont extrêmement rigides et sont modifiés tous les 15 ans, rendant leur contenu difficilement évolutif et adaptable. L'écart entre le niveau des jeunes diplômés et les attentes des professionnels est significatif, nuisant à l'attractivité des formations. »*[12]

Concernant l'industrie, l'évolution des matériels et des normes de dépollution impacte fortement les besoins en compétences dans leur recrutement. Selon **Stéphane Rödel, Directeur Emploi-Formation à l'UIMM,** si 58% des projets d'embauche rencontrent des problèmes de recrutement c'est d'une part, en raison de l'image et de l'attractivité des métiers de la métallurgie, et d'autre part du fait du manque d'adéquation entre les attentes en compétences des industriels et les acquis des diplômés. Pour répondre à cet enjeu, **Volvo Trucks et l'UIMM** ont développé des formations internes.
Selon François de Surrel de Volvo Trucks, la formation interne permet de développer les compétences des salariés et de répondre aux besoins de l'entreprise. Elle permet non seulement de maintenir les employés à niveau, et aussi de renforcer certaines bases qui devraient avoir été acquises lors des formations initiales.

L'inadéquation entre les formations techniques et les besoins de l'industrie pourrait s'expliquer, en partie, par l'accélération des techniques et des normes. Le développement des référentiels de formation est un processus long et complexe. Or, le secteur industriel est en profonde mutation, et les besoins en compétences deviennent de plus en plus importants. Les formations ne parviennent pas toujours à suivre cette rapide évolution.
Le Conseil régional a adopté une stratégie visant à se concentrer essentiellement sur les tensions de recrutement au niveau des techniciens, expliquant la priorité donnée aux formations techniques et scientifiques.

La réalité des territoires

La réalité des campus territoriaux

L'exemple du campus UGA de Valence :

Selon le témoignage de **Sébastien Geindre, Vice-président de l'Université Grenoble Alpes (UGA) en charge du campus de Valence**, les campus de proximité rencontrent plusieurs contraintes relatives à l'hébergement, la mobilité, la fidélisation des enseignants et le financement.

Concernant les logements, le CROUS dispose d'une offre limitée de résidences universitaires sur le site de Valence : seulement 1263 places pour 5364 étudiants. Les logements CROUS ne représentent que 28% de l'offre de logements étudiants à Valence, tandis que l'offre d'hébergement privé atteint 57%. En comparaison, dans l'académie de Grenoble, les logements CROUS représentent 47% de l'offre, et les logements privés 30%.

Le Vice-président du campus exprime son inquiétude concernant le logement des étudiants de Valence, dont 47% sont boursiers en Drôme Ardèche[13]. L'accès aux logements du Crous est très compétitif : seuls les étudiants des échelons 5, 6 et 7 peuvent avoir accès à une chambre (*échelle allant de 0 à 7, 7 étant le plus haut niveau de versement d'aide*). Valence est le seul site de l'académie d'Auvergne-Rhône-Alpes à descendre aussi bas dans les échelons pour attribuer des chambres. En partenariat avec le Département et le CROUS, l'université a dû créer un fonds d'urgence pour héberger les étudiants qui n'avaient aucune solution.

Les capacités d'accueil limitées entrainent des effets négatifs sur les déplacements des étudiants. La majorité d'entre eux se déplace en voiture, créant des difficultés de parking, un bilan carbone plus difficile à maitriser ainsi qu'une surcharge pour les étudiants.

[12] Extrait de l'audition de Louison Brutus.
[13] Observatoire de l'ESR Drôme Ardèche 2024, Rapport n°11.

Sur le plan budgétaire, les campus de proximité sont plus étroitement liés aux financements des collectivités locales, elles-mêmes affectées par les contraintes budgétaires nationales, créant un double effet négatif. Les représentants du campus de Valence soulignent les difficultés liées à la modification du système de financement régional. Depuis 2022, ce système est basé sur des appels à projets, ne permettant plus la prise en charge des surcoûts des campus territoriaux ainsi que le financement des frais récurrents, malgré un accord passé en 2006. Le Vice-président exprime son incompréhension face à ce système, bien que les échanges avec la région soient constructifs et qu'un traitement particulier des surcoûts soit envisagé.

Enfin, concernant la fidélisation des enseignants, l'absence de centre de recherche à Valence induit des difficultés à recruter des enseignants-chercheurs, limitant ainsi la capacité à soutenir des projets de recherche locaux et influant sur la volonté des enseignants à enseigner sur les sites de proximité. Par conséquent, la part de la recherche par rapport au nombre d'étudiants est moins significative. Le manque de recherche est également dommageable pour les territoires. La recherche entraine nombre de démarches d'innovation publique en concertation avec les collectivités ainsi que des partenariats de recherche avec les entreprises du territoire. Ces effets induits sont absents des sites universitaires territoriaux non-pourvus de centre de recherche.

La réalité des territoires ruraux

La proximité avec le monde économique dont bénéficient certains territoires ruraux ainsi que les petites et moyennes villes ne constitue pas nécessairement un avantage pour les étudiants qui y résident. L'offre de formation de ces territoires recense plus de cycles de formations courts, de formations ultraspécialisées ou d'excellence, que de formations généralistes en cycle long bénéficiant d'une admission plus large.

L'éloignement familial, le coût de la vie étudiante, les contraintes de transports et de logement freinent les étudiants de territoires ruraux à effectuer des études dans les grandes villes et donc à disposer d'une offre de formation égalitaire par rapport aux étudiants issus des grandes villes ou aux étudiants issus de CSP+.

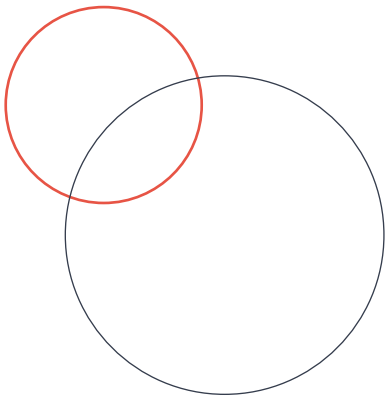

Les préconisations du CESER

Présentation des préconisations

- **Préconisation 1 : Soutenir l'offre de formations labellisées et valoriser les parcours**
- **Préconisation 2 : Développer et renforcer les interactions entre le monde des formations et le monde socio-économique**
- **Préconisation 3 : Se loger, se déplacer, se nourrir : renforcer les solutions de proximité pour ce public spécifique**
- **Préconisation 4 : Initier et soutenir des formations très spécialisées et attractives pour les territoires**

Les préconisations du CESER

Préconisation 1

Soutenir l'offre de formations labellisées et valoriser les parcours

Comme précédemment évoqué les formations supérieures courtes pâtissent d'un manque de valorisation et d'attractivité alors même que la région dispose d'un large éventail d'outils d'orientation et d'information à l'attention des jeunes et des familles : le SPRO, Via Compétences, l'Onisep etc.

Les actions

- Privilégier les informations des guides régionaux vers les formations labellisées.
- Mettre l'accent sur les formations supérieures courtes au sein des dispositifs régionaux et multiplier ces derniers : bus de l'orientation, caravane des métiers, salons des métiers etc.
- Réorienter les financements régionaux des formations non-labellisées vers les formations dont les diplômes sont reconnus, notamment vers les DAEU et ainsi permettre aux décrocheurs d'accéder à l'enseignement supérieur.
- Utiliser les actions de communication des formations industrielles pour les jeunes filles pour revaloriser l'ensemble des formations supérieures courtes.
- Définir les conditions d'une bonne utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'orientation, en s'appuyant sur les personnels du secteur : conseils, actions de sensibilisation à destination des futurs étudiants.
- Valoriser et faire mieux connaître le service d'information sur l'orientation O'rêka auprès des enseignants, des familles et des jeunes. Cet outil, qui permet d'accéder à des informations ciblées et adapter à chaque profil, peut constituer une réponse efficace aux difficultés d'orientation rencontrées par les jeunes.

Préconisation 2

Développer et renforcer les interactions entre le monde des formations et le monde socio-économique

Après plusieurs auditions, le CESER a pu constater un manque de synergie entre certaines formations et le monde économique. Bien que les acteurs des deux parties participent à l'élaboration des référentiels des formations, les échanges restent souvent insuffisants ou peu fluides. Il est donc primordial de mettre en place des temps d'échanges plus réguliers et de développer des dispositifs favorisant une meilleure compréhension mutuelle des enjeux propres à chacun.

Les actions

- Collecter et partager les bonnes pratiques en organisant des séquences de rencontre multipartenaires, réunissant les représentants de formations supérieures courtes et le milieu socio-économique. Ces échanges permettraient de confronter les attentes de chaque partie, de favoriser une meilleure compréhension mutuelle et ainsi, d'harmoniser les exigences et objectifs des différentes parties prenantes.
- Encourager l'obtention d'une certification d'encadrant, de tuteur de stage pour accueillir des stagiaires et/ou alternants. Certification s'obtenant par une formation de 1 à 3 jours.
- Encourager les professionnels à participer aux conseils de perfectionnement et aux évaluations.
- Encourager les établissements acteurs de formations à développer des partenariats avec le monde socio-économique, et réciproquement.

Préconisation 3

Se loger, se déplacer, se nourrir : renforcer les solutions de proximité pour ce public spécifique

Les formations professionnalisantes sont majoritaires dans les campus de proximité. Ces campus sont situés dans les petites et moyennes villes ou encore en zones rurales. Ils font d'autant plus face à des problématiques de mobilité, de logement et de restauration des étudiants que les campus des grandes villes. Le format professionnalisant de ces formations implique également des périodes de stage et d'alternance, souvent accompagnées par des déplacements des étudiants. L'amélioration du maillage régional et du cadencement des transports en commun doit permettre de répondre à ces enjeux. Par ailleurs, en application de la Loi Lévi, le CESER identifie comme essentiel le développement d'une meilleure offre de restauration sur les différents territoires.

Les actions

- Développer un répertoire de logements sur les sites des formations, par la mise en relation des acteurs de la formation avec les représentants des parcs d'hébergement publics et privés.
- Développer des actions spécifiques avec les différentes collectivités territoriales. Prendre exemple sur les Villas des Etudiants en Santé (action du département du Rhône).
- Recentrer les aides en un guichet unique « vie étudiante » autour du Crous ou d'un autre service public existant sur site : guichet recensant les offres d'hébergements, de restauration et les aides financières possibles.
- Augmenter le nombre de places dans les internats des lycées et en réserver pour les BTS, en mutualisant les places d'internat des collèges et des lycées agricoles.
- Prise en charge, par les collectivités publiques, des frais de déplacement en faveur des étudiants.
- Assurer un meilleur cadencement des transports en commun.
- Prendre exemple sur les bonnes pratiques des comités de sites qui fonctionnent, en favorisant les échanges multipartenaires.

Préconisation 4

Initier et soutenir des formations très spécialisées et attractives pour les territoires

Le CESER a auditionné des représentants de formations supérieures courtes, très spécialisées, dont le nombre reste limitée en France, et de cohorte à faibles effectifs. Ces formations présentent un fort potentiel d'employabilité des jeunes diplômés. C'est le cas de formations de type BTS Bois en Auvergne ou du BTS Orthoprothésistes à Valence. Seules quelques formations existent ainsi en France, elles permettent un accès direct à l'emploi, que ce soit en tant que salariés ou en indépendants, avec des débouchés reconnus nationalement voire internationalement. Le partenariat avec des entreprises engagées de la région, les conditions d'accueil et le cursus en apprentissage créent les conditions essentielles de ces réussites reconnues.

L'action

La Région pourrait susciter l'émergence de nouvelles formations innovantes à recrutement national en procédant à des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projets, en collaboration avec les partenaires socio-économiques et les branches professionnelles. Pour identifier précisément les besoins locaux, la Région peut notamment s'appuyer sur les observatoires de l'emploi local.

Développer de telles formations présente plusieurs intérêts :

- L'employabilité des jeunes sur des métiers d'avenir.
- Les jeunes diplômés sont des employeurs en devenir.
- Le rayonnement de la région et des territoires.
- L'innovation dans des partenariats gagnant/gagnant.
- Développer et valoriser des métiers, pour tous les territoires.

Conclusion

L'offre de formation supérieure doit répondre à la diversité des profils, des parcours et des besoins présents en Auvergne-Rhône-Alpes. Les formations supérieures courtes constituent une réponse adaptée à certains de ces profils. Elles représentent une excellente porte d'entrée vers le monde professionnel tout en permettant une éventuelle poursuite d'études.

Ce rapport met l'accent sur l'importance des formations courtes diplômantes et qualifiantes. Il vise à mettre en lumière les atouts, mais aussi les limites, de ces formations. Il cherche également à valoriser la richesse de l'offre de formation sur le territoire régional, tant par la variété des thématiques proposées que par sa répartition géographique.

D'autres enjeux, abordés mais non développés dans ce rapport, sont également à prendre en compte, notamment :

- Les enjeux de territorialité ;
- Le lien en entre le monde scolaire et l'enseignement supérieur.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- Fabienne Gamet – *Brève du SIASEPP N°2024 – 05* – Service Interacadémique de la Statistique de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance – Novembre 2024 - enseignement-sup-rieur-375-309-inscriptions-principales-la-rentr-e-2023-56017 (3).pdf
- Vincent Bosc – *Rapport 2023* – Observatoire de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Drôme Ardèche – Janvier 2024 – Pages 6, 10, 27.
- Vincent Bosc – *Rapport 2024* – Observatoire de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Drôme Ardèche – Janvier 2025 - https://campus-valence.univ-grenoble-alpes.fr/decouvrir-le-campus/campus-valence-drome-ardeche/chiffres-cles/observatoire-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-en-drome-ardeche-1396743.kjsp
- Camille Duthy, Caroline Januel – *Regards croisés des jeunes en formation et de formateurs* – Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP) – Mai 2023 – Pages 13, 21, 25 - Cahier Attractivité des métiers du prendre soin et du lien Regards croisés de jeunes en formation et de formateurs (1).pdf
- Cour des Comptes – *Universités et territoires* – Février 2023 - https://www.ccomptes.fr/fr/documents/63335
- Cour des Comptes – *Les politiques publiques en faveur des jeunes Volume 2* – Rapport public annuel 2025 – https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-03/20250319-RPA2025-volume2_3.pdf
- Valérie Canals, Séverine Groult, Simon Macaire – Sélection à l'entrée des universités : quels effets sur la réussite dans les antennes – Céreq échanges – 2023 – Pages 30 à 42 - https://books.openedition.org/cereq/3338?lang=fr
- Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire – *Enquête relative à l'organisation territoriale des soins de premiers recours* – Rapport d'observation définitives et sa réponse – 2023 - https://www.ccomptes.fr/fr/documents/63678
- INSEE – *Orientation Post-bac : les néo bacheliers préfèrent la filière à la proximité* – Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°189 – Janvier 2025 – Page 2 - Orientation post-bac : les bacheliers préfèrent la filière à la proximité - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes - 189
- OCDE – *Regards sur l'éducation 2023* – Les indicateurs de l'OCDE Editions OCDE, Paris - https://doi.org/10.1787/ffc3e63b-fr.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – *STRATER Auvergne-Rhône-Alpes, Diagnostic de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation* – Juillet 2022 - enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/strater-2022---auvergne-rh-ne-alpes-19222.pdf
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – *STRATER Auvergne-Rhône-Alpes, Diagnostic de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation* – Novembre 2024 - strater-2024---auvergne-rh-ne-alpes---comue-lyon-saint-etienne-35661.pdf

BIBLIOGRAPHIE

- Aude Cosra de Beauregard, Lucile Waquet -Airy, Federico Berera, Laurent Vilboeuf, Jean Delpech de Saint Guilhen – *Tensions sur les effectifs et compétences dans l'industrie et dispositifs de formation associés* – Juillet 2023 – Synthèse - https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-11/22-23-130a-30270.pdf
- Charlotte Bozonnet – *Enquête sur la face cachée des écoles privées hors Parcoursup : « Attention aux écoles qui jouent sur la peur des étudiants »* - Le Monde – 18 janvier 2025 - Enquête sur la face cachée des écoles privées hors Parcoursup : « Attention aux écoles qui jouent sur la peur des étudiants »

GLOSSAIRE

Glossaire

AGAPSC : Activités Gymniques, de la Forme et du Sport Collectif

AGERA : Alliance des Grandes Ecoles Rhône Alpes Auvergne

APECITA : Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture

BTMS : Brevet Technique des Métiers Supérieurs

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

BUT : Bachelor Universitaire de Technologie

CERMOSEM : Centre d'Etudes et de Recherche sur les Métiers de l'Environnement et du Tourisme

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CPC : Commissions Professionnelles Consultatives

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et l'Orientation Professionnelle

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.

CS : Certificat de Spécialisation

DAEU : Diplôme d'Accès aux Etudes

DCG : Diplôme de Comptabilité et de Gestion

DE : Diplôme d'État

DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

DEUST : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques

DN MADE : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design

DUT : Diplômes Universitaires de Technologie

FSS : Formations Sanitaires et Sociales

HCL : Hospices Civils de Lyon

IA : Intelligence Artificielle

IFAS : Institut de formation d'aide-soignant

IFP : Institut de Formation Professionnelle

IFSI : Institut de formations en soins infirmiers

ISTM : Institut Supérieur Technologique Montplaisir

ISTR : Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

IUT : Institut universitaire de technologie

ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

SPRO : Service Public Régional de l'Orientation

SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

UGA : Université de Grenoble Alpes

UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

GLOSSAIRE

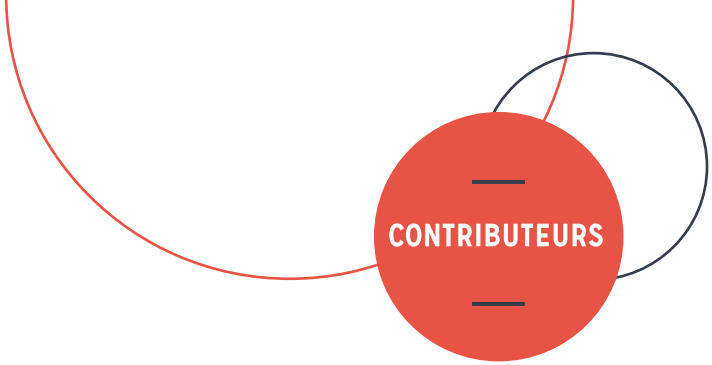

Contributeurs

Dominique PELLA

Président de la Commission « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

Philippe CHARVERON

1er Vice-Président Délégué – Référent de la commission « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

Jocelyne ROCHE

Vice-Présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- CADARIO Jacques (CPME)
- CHABBAL Jean (P. COMPETITIVITE)
- DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah (CPME)
- HOMETTE Marie-Odile (P. COMPETITIVITE)

Collège 2*

- ASENSIO Luis (CFE-CGC)
- BAULAND Gisèle (CFDT)
- BOCHARD Frédéric (FO)
- CASALINO Françoise (CFDT)
- DALMAS Patrick (CGT)
- DI MARCO Anna (FSU)
- GELDHOF Nathalie (CGT)

Collèges 3* et 4*

- AUBRY Marc (Mutualité)
- BABOLAT Guy (SCOP)
- BERNARD Mathias (Universités)
- BERNARD Sébastien (Universités)
- BERTHON Soraya (Etudiants)
- DOMPNIER Nathalie (Universités)

* ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées.*

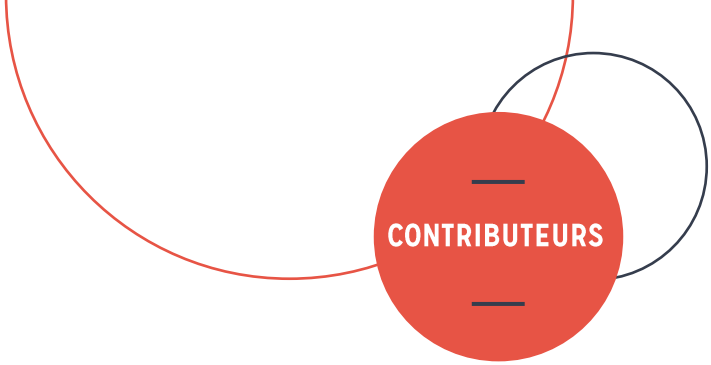

Collège 1*

- LAFORET Jean-Pierre (France Chimie)
- MARCAGGI Christophe (U2P-UNAPL)
- REYNIER Frédéric (Bâtiment)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCI)

Collège 2*

- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LELUC Gilles (UNSA)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)

Collèges 3* et 4*

- GRATALOUP Sylvain (UNI)
- HOSTETTLER Thomas (Etudiants)
- JACOMY Bruno (Patrimoine)
- LEPINAY Reine (CIDFF)
- MESSIE Christine (Parents élèves)
- ROSSI Sylvie (Art)
- SURREL Hélène (Universités)

* ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées.*

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

BAYNAT Gilles, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques, Lycée de L'Audiovisuel et du Design Léonard de Vinci

BERTHET-PILON Romain, Responsable du Bureau Des Entreprises, Lycée de L'Audiovisuel et du Design Léonard de Vinci

BOSC Vincent, Chargé de l'Observatoire de l'Enseignement Supérieur en Drôme-Ardèche, Université Grenoble Alpes

BRUTUS Louison, Etudiante en assistant de service social, Ocellia

CATTANE Jean-Christophe, Président de l'AGERA, Directeur du Campus BSB Lyon (Burgundy School of Business)

CHAUTANT Catherine, Directrice, CIO'SUP de l'UGA

CORNUT-CHAUVINC Nathalie, Directrice générale, ISTM Montplaisir

DARBOIS Juliette, Directrice du pôle d'enseignement supérieur, Institution Les Chartreux

DE MARTIN Guillaume, Directeur, Service Truck Center Rhône-Alpes

DE SURREL François, Directeur, RH Volvo Trucks

DURAND Pascal, Directeur des Etudes Santé, ISTM Montplaisir

FEUTRY Thierry, Proviseur, Lycée Algoud-Laffemas

FILIPPI Lionel, Maitre de Conférence, Université Grenoble Alpes IUT2, Directeur de l'École Universitaire de Technologie Grenoble Alpes

GEINDRE Sébastien, Vice-Président, Université Grenoble Alpes en charge du Campus Valence Drôme Ardèche, Président du GIP Campus UGA Drôme

GRANSEIGNE Stéphane, Conseiller du Recteur, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, DRAFPIC Adjoint, Rectorat de Clermont-Ferrand[14]

ISSARTEL Anthony, Ebéniste

JOLION Jean-Michel, Chargé de mission, Direction générale de l'Enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

JUBAN Jean-Yves, Directeur, IUT de Valence

LEAUTE Jean-Pierre, Directeur du département des Sciences Drôme Ardèche, Université Grenoble Alpes

LETOURNEUX Ambre, Chargée de communication, AGERA

MARCHETTI Léo, Etudiant ISTM

[14] Fonction exercée lors de son audition de juin 2024. Actuellement, DRAFPIC à l'académie d'Orléans-Tours

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

MARION Olivier, Directeur Général du Centre de Formation et d'Apprentissage Ain Rhône Loire

METRI Noura, Directrice Régionale du Campus des Métiers et des Qualifications Chimie Auvergne-Rhône-Alpes

MEZUREUX Nathalie, Déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation

MILLET Cécile, Conseillère Ressources Humaines, APECITA Rhône-Alpes Auvergne

MONMIREL Julien, Directeur de la formation EGC, oCCIgène Formations

NOGUEIRA Quentin, Responsable, site Volvo Truck Center Chambéry

PERES-BRAUX Ghislaine, Directrice coordinatrice générale, Département du développement de la formation initiale et de l'intégration professionnelles des Hospices Civils de Lyon

POSSAMAI Marylène, Professeure émérite, Université Lyon 2

ROCHE Yves, Président de l'UNAMA, Vice-Président de l'U2P 63

RÖDEL Stéphane, Directeur Emploi-Formation, UIMM Lyon

ROSNET Emmanuelle, Chargée de mission, Service Régional de la Formation et du Développement, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

SAUREL Jean-Louis, Enseignant, ISTM Montplaisir

SENIL Nicolas, Responsable pédagogique et ingénieur de recherche, CERMOSEM

STARON Catherine, Vice-Présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes déléguée aux lycées, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation

VELAZQUEZ Emilie, Directrice opérationnelle, Campus des Métiers et des QualificationsInformatique et Electronique de Demain

VIDAL Lucie, Etudiante ISTM

Déclaration des groupes

INTERVENTION D'Anna DI MARCO, au nom de la FSU, de la CFDT, de la CGT et de Solidaires

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

A la rentrée 2024, la région Auvergne-Rhône-Alpes comptait 74 762 élèves inscrits en terminale, toutes voies confondues, public et privés sous contrat[15]. Cette semaine les terminales générales et technologiques passent l'épreuve du Grand Oral et leurs camarades de la voie professionnelle terminent leurs épreuves. Une grande partie d'entre eux ont formulé leurs vœux de poursuite d'études supérieures sur la plateforme Parcoursup et nombreux sont ceux qui ont obtenu des réponses (positives ou négatives). Une proportion non négligeable, quasiment un tiers l'an dernier[16], va s'orienter vers des études supérieures courtes dont les plus connues sont les BTS, BTSA, BUT, Licences Professionnelles.

Certains l'ont fait de manière éclairée et selon leur appétence mais beaucoup, encore, ont eu du mal à se repérer dans le labyrinthe d'information à l'orientation. Or, pour une orientation de qualité, le choix du jeune est capital et il doit être éclairé. Trop souvent, encore celui-ci a une connaissance partielle des filières existantes en matière de formation supérieure courte, notamment celles qui sont les moins visibles.

Certes la région Aura, dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), et via ses différents dispositifs, mène des actions pour faire connaitre les métiers, les filières et les voies de formation, mais cela reste parfois compliqué pour certains élèves et leurs familles.

L'accompagnement individuel est ici primordial. C'est le facteur essentiel qui permet de lever des freins et surtout d'élargir le champ des possibles pour ces jeunes.

Cet accompagnement individuel ne sera possible que grâce à un plus grand nombre de Conseillers d'orientations (PSY En) pour plus de présence dans les lycées, pas seulement trois demi-journées par semaine dans le meilleur des cas, pour aider les élèves à construire leur orientation, selon leurs appétences, leurs projets, s'ils existent, les potentialités économiques auxquelles ils doivent avoir accès et non exclusivement au regard des besoins du marché local.

Là où domine le « prêt à porter », nous souhaitons du « sur mesure ».

Les employeurs aussi, ont un rôle important à jouer dans la mise en valeur des formations techniques supérieures : par une offre de postes valorisants et épanouissants, par une reconnaissance de ces qualifications et une revalorisation des salaires. Cela renforcerait l'attractivité de certains métiers qui parfois souffrent d'un déficit d'image. Dans trop de branches, les niveaux de technicien supérieur ont été supprimés alors que les entreprises auditionnées (tout comme en Section

[15] Source : Pour le nombre total d'élèves en terminale à la rentrée 2024
- Académie de Grenoble : memento-des-effectifs-2024-2025-21922.pdf
- Académie de Lyon : memento-2024-2025-vf-19-11-24-pdf-55497.pdf
- Académie de Clermont effectifs_d_eleves_du_2d_degre_constat_et_previsions-1.pdf
- Enseignement agricole en Aura : draaf_chiffres_cle_s__2024_def-2-2.pdf

[16] Source : Pour le bilan Parcoursup 2024 : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bilans-academiques-de-parcoursup-2024-99376 P. 135 fiche candidats Auvergne Rhône Alpes.

Industrie) nous disent qu'elles ont des difficultés à recruter des techniciens.

Certains employeurs auditionnés, souhaiteraient, qu'en sortie de formation, les jeunes diplômés sachent tout faire. Or l'objectif de ces formations supérieures courtes est de donner une base solide, pour permettre de s'adapter à différentes situations et de compléter, si besoin, les connaissances et compétences spécifiques grâce à la formation continue tout au long de la carrière, comme tout autre salarié.

Ces formations supérieures courtes sont un enjeu sociétal important, pour preuve : le manque de personnel soignant, d'assistant-social, etc… C'est pourquoi une offre de formation diversifiée, qualifiante et diplômante doit être équitablement répartie, sur l'ensemble du territoire régional.

D'abord, pour casser le plafond de verre que s'imposent de nombreux jeunes, notamment ceux issus de milieux modestes et populaires, ou de territoires ruraux éloignés des grands centres de formation, qu'il convient de rassurer en diversifiant l'offre de formations de proximité (souvent le ou les BTS du secteur) et ensuite les encourager vers l'accès à certaines filières et poursuite d'études.

La première préconisation « soutenir l'offre de formation labellisée et valoriser les parcours » avec l'action qu'elle propose sur la réorientation des « financements régionaux vers les formations dont les diplômes sont reconnus » trouve un écho favorable au sein de nos organisations.

Effectivement, la Région Aura propose une offre étoffée de formations supérieures courtes, y compris des cursus non reconnus par l'État. Or, même si l'absence de label officiel n'est pas toujours synonyme de mauvaise qualité, la multiplication de ces formations hors contrat avec l'Etat, souvent proposées par des organismes privés ou associatifs, suscite de vives inquiétudes.

Ces dispositifs, parfois très coûteux, exposent les étudiants, à des risques réels : non-reconnaissance du diplôme, difficultés de poursuite d'études, difficulté à valoriser leur parcours, difficulté d'insertion professionnelle et parfois même surendettement sur des années.

Nous demandons une transparence indispensable sur l'homologation, ou pas, des contenus pédagogiques, Ces formations doivent assurer l'accès à un diplôme reconnu par l'Etat, seule garantie de la sécurisation des parcours professionnels, il en va de la protection des jeunes contre les leurres et les impasses pédagogiques.

Nous demandons que l'accès aux offres de formation privées hors contrat soit régulé de façon plus stricte, à travers l'arrêt de subvention de la part de la Région à ces établissements.

La Région doit prioriser et soutenir avant tout, un service public de formation sur l'ensemble de son territoire.

De plus avec la réduction des moyens dans les Services Publics de l'Information à l'Orientation, la promotion des établissements privés hors contrat, par le biais d'encarts publicitaires les concernant dans les brochures officielles, fournies par les services de la Région aux lycéens, devient une source de financement de ces brochures. Cela se fait au détriment d'établissements publics qui, ont peu ou pas de budget de communication, dans une concurrence commerciale véritablement déloyale.

Nous souhaitons aussi que la Région puisse se saisir de cette préconisation pour revoir à la hausse le financement des Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), formations destinées à des publics non-bacheliers en reprise d'études suite à une rupture de leur parcours scolaire. Les limiter aux seuls métiers dits en tension est trop réducteur. Ces formations doivent se réaliser en présentiel.

La deuxième préconisation « Développer et renforcer les interactions entre le monde des formations et le mode socio-économique » nous permet d'aborder l'accueil des stagiaires dans les entreprises.

Pour nos organisations syndicales, il est indispensable qu'ils se retrouvent bien en situation d'apprenants et non de main d'œuvre bon marché mis à disposition des entreprises. Leurs regards neufs et leurs formations en cours sont de véritables atouts pour les entreprises.

Nous accueillons favorablement la proposition d'obtention d'une certification d'encadrant, de tuteur de stage. Certification qui, à notre sens, doit être rémunérée, car être tuteur est une véritable mission à forte valeur ajoutée, qui nécessite aussi du temps dégagé, au sein de l'entreprise par les employeurs, pour permettre, aux tuteurs de s'occuper pleinement des stagiaires.

La troisième préconisation « Se loger, se déplacer, se nourrir : renforcer les solutions de proximité pour ce public spécifique » correspond en de nombreux points à ce que nous, organisations syndicales, défendons. Elle offre des pistes d'actions qui vont dans le sens de plus d'équité sociale, au plus près des réalités territoriales.

Effectivement, l'accès à la formation supérieure courte sur l'ensemble des territoires ne peut se concevoir sans une politique volontariste de la part de la Région en matière d'offre de transport en commun suffisante, avec des dessertes régulières, fréquentes et gratuites pour les étudiants.

En effet, dépendre de la voiture, notamment, pour les liaisons inter zones entre les lieux d'études (campus ou lycées), les lieux de stages éventuels ou encore les lieux de culture, reste trop couteux.

Le manque de logements étudiants à coûts abordables, de proximité, et la saturation du marché locatif, lorsqu'il existe, constitue aussi un frein majeur à l'accès et à la réussite dans les formations supérieures courtes.

Nous appuyons dans cette préconisation la demande d'ouverture de places supplémentaires dans les internats des lycées qui proposent des BTS – licence pro ou Certificats de Spécialisation, afin d'élargir leur périmètre de recrutement, ou en créant de nouveaux internats, conformes aux normes environnementales, au plus près de ces lieux formations supérieures courtes diplômantes.

D'autres solutions, comme la construction de logements sociaux dédiés aux étudiants et apprentis, la mise en place de dispositifs d'accompagnement à la recherche de logement, et des aides spécifiques pour ces jeunes, qui doivent quitter leur domicile familial pour étudier, mériteront d'être examinées.

Pour conclure, l'accès aux formations supérieures courtes doit s'inscrire dans une politique globale d'égalité des chances, de sécurisation des parcours, de diversification de l'offre de proximité, de reconnaissance des qualifications, d'accès à l'emploi qui permettrait à chaque jeune de construire son avenir, quel que soit son territoire d'origine ou son milieu social. Seule une approche collective et solidaire entre les différents acteurs que nous représentons ici, pour mettre en place les préconisations proposées, permettra aux formations supérieures courtes de continuer d'être un levier d'émancipation et d'insertion durable dans la société, dans l'emploi et de répondre aux enjeux sociétaux.

Cela permettra et favorisera également l'attractivité régionale.

Les dépenses en faveur de l'enseignement supérieur court ne sont pas des coûts, mais des investissements, y compris du point de vue purement économique. D'ailleurs, lors de notre visite sur le Campus de Valence, l'un des intervenant a indiqué qu'1€ investi pour un étudiant c'est un retour de 49€ pour la collectivité ! et globalement dans les territoires, l'effet multiplicateur est de 2,5.

Nous tenons à souligner que l'encadré page 28, concernant les formations sanitaires et sociales relève des propos des personnes auditionnées. Nous demandons que cette expression lui soit clairement attribuée, donc écrite avec guillemets et en italique, d'autant que cette position ne correspond nullement à l'avis du CESER.

Nous saluons le travail effectué par la C6, travail qui s'est fait dans un climat d'écoute et de partage. Une mention spéciale pour notre chargée de mission Lou HAWKINS qui a brillamment réussi son baptême du feu.

Nous voterons favorablement cette contribution.

INTERVENTION DE Gilles LELUC, au nom de l'UNSA

L'UNSA se félicite du travail accompli par la commission sur un sujet aussi ample dont les enjeux concernent notre jeunesse, son avenir et sa préparation à la vie active avec l'objectif que tous les jeunes en formation deviennent à terme des acteurs moteurs de la dynamique sociale et économique régionale.

Si nous nous associons en grande partie aux remarques de la déclaration intersyndicale précédente, nous souhaitons dire que toutes les voix de la commission ont pu pleinement participer à l'élaboration du rapport, qu'elles ont été toutes entendues quelque soit leur regard sur le supérieur court, et que le rapport final est le résultat d'une vision diverse et somme toute partagée.

La commission a tenté de restreindre ses préconisations à quelques axes de travail essentiels, et il convient de signaler cet effort de rendre clair et lisible les directions dans lesquelles nous souhaiterions voir la région s'emparer des marges de progrès que nous lui suggérons.

Toutefois, ces préconisations auraient mérité d'être un peu plus concrètes avec le souci d'être ainsi mieux évaluables. Certes, des actions sont proposées pour chaque préconisation, actions pouvant être lues comme des mesures comblant un manque ou des pistes d'amélioration de l'existant, actions attachées donc à plus de concret. Mais ce sont 22 actions proposées, soit un total qui peut brouiller quelque peu le message de clarté et d'efficacité que nous voudrions faire passer et qui témoigne bien de la complexité à faire vivre la diversité de notre assemblée.

Autre remarque sur la forme, il nous a semblé que la commission 6 aurait pu profiter d'une opportunité : celle de travailler de manière concertée avec la commission 3 qui travaillait dans le même temps sur un sujet fortement corrélé à la question des formations supérieures courtes : l'accès des jeunes au premier emploi.

Cela aurait été dans le sens de l'évolution de notre institution vers davantage de transversalité. Nous en avons parlé dans chacune des commissions, du fait qu'elles partagent la même chargée d'études et qu'un certain nombre de conseillers siègent dans les deux commissions. Mais cela n'a pas été plus loin, c'est dommage. Cette occasion manquée se renouvellera sans doute. Il serait bon alors de s'en saisir avec conviction.

Peut-être aussi que certains travaux pourraient à l'avenir être envisagés très en amont dans une approche pluridimensionnelle, transversale, à 2 commissions, voire plus, pourquoi pas, ce qui leur donnerait sans doute un tout autre relief.

L'UNSA vote favorablement le rapport.

INTERVENTION DE Thomas HOSTETTLER, au nom des collèges 3 et 4

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Chères conseillères et conseillers du CESER,

La Commission 6, qui a pour thématique « Enseignement supérieur, recherche et innovation », nous propose en ce début de mandature, d'aborder la question des formations supérieures courtes en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sujet d'actualité croise de nombreux enjeux qu'ils soient sociaux, économiques et sociétaux. À travers cette contribution, il est question d'accessibilité à l'enseignement supérieur, de développement territorial, d'adéquation des formations aux besoins socio-économiques, mais aussi d'égalité des chances et d'attractivité des formations supérieures courtes. Il nous est livré une analyse claire et réaliste, mettant en avant à la fois les forces et les limites de ces formations.

C'est donc un rapport d'une grande qualité qui nous est présenté, nourri de plus d'une trentaine d'auditions, d'une visite sur le territoire de Valence, et du travail de la chargée d'études de la commission, Madame HAWKINS. J'en profite également pour saluer, au nom du collège 3-4, le travail

de l'ensemble des conseillères et conseillers de la commission, ainsi que de son président, Monsieur Dominique PELLA. Le but de cet avis n'est pas de paraphraser le rapport, mais nous souhaitions revenir sur certains points majeurs de cette contribution.

Les formations supérieures courtes constituent un levier essentiel dans notre région. Qu'il s'agisse des BTS et BTSA, des BUT, des licences professionnelles, des DEUST, des Diplômes d'État, des BTMS, ou encore des DN MADE, leur diversité reflète l'hétérogénéité des besoins et la richesse des parcours qu'elles permettent. Mais ce sont aussi des formations et des métiers qui sont souvent en grande difficulté de recrutement, par manque d'attractivité, de moyens financiers ou d'accessibilité. Au-delà d'une simple analyse, ce rapport met en évidence les difficultés et propose des solutions concrètes qui permettront, nous l'espérons, d'éclairer les décisions politiques.

Parmi l'ensemble des éléments apportés à notre connaissance, certains nous semblent importants à souligner :

- Les formations courtes permettent une insertion rapide sur le marché du travail, avec des compétences ciblées et des formats professionnalisants, souvent en alternance ou en stage. Elles permettent un meilleur accompagnement des jeunes dans le projet professionnel.

- Elles répondent à des besoins identifiés dans des secteurs en tension, comme l'industrie, l'agriculture, la santé ou le social, tout en souffrant, paradoxalement, d'un déficit de recrutement lié à la faible valorisation de ces métiers.

- Elles constituent également un vecteur stratégique d'aménagement du territoire, en particulier grâce au rôle des campus universitaires de proximité, véritables pôles de dynamisation des petites et moyennes villes, qui attirent les personnes en recherche d'un cadre d'étude plus accessible et de meilleure qualité de vie.

- Enfin, elles offrent dans de nombreux cas, des possibilités de passerelles ou de poursuites d'études en France ou en Europe avec les ECTS.

En ce qui concerne les préconisations et les actions proposées par la Commission, nous souhaitions insister en particulier sur la nécessité de :

- Soutenir l'offre de formations labellisées et valoriser les parcours : le paysage de l'enseignement supérieur est devenu complexe, parfois opaque pour les jeunes et leurs familles. Il est donc indispensable de valoriser les formations reconnues (titres RNCP, DE, ECTS QUALIOPI…), et de mobiliser pleinement les outils d'orientation de la Région (SPRO, Via Compétences, Onisep) pour clarifier l'offre existante et rétablir la confiance dans ces parcours. Nous voulions aussi en profiter pour rappeler la richesse que l'apprentissage peut apporter, notamment dans des filières comme l'industrie, l'agriculture ou les technologies.

- Développer et renforcer les interactions entre le monde des formations et le monde socio-économique : il semble essentiel d'organiser des temps d'échange réguliers entre les acteurs des formations et les milieux professionnels, notamment dans les secteurs sous tension comme le sanitaire et social, l'artisanat ou l'agriculture. Cela permettra une meilleure adéquation des compétences à acquérir au regard des besoins concrets des territoires et d'améliorer l'insertion des futurs professionnels.

- Se loger, se déplacer, se nourrir ; renforcer les solutions de proximité pour ce public spécifique : la majeure partie des formations courtes sont dans des campus de proximité. Ces derniers sont situés hors des grandes métropoles, et les apprenants en formation dans ces établissements sont confrontés à de plus grandes difficultés d'accès aux services. Que ce soit les logements, les mobilités et la restauration. Pour garantir l'équité et la réussite de ces étudiants, il est important de renforcer ce maillage, de développer les missions des CROUS dans ses territoires, et de veiller à l'application de la loi Lévi.

- La Région initie et soutient des formations très spécialisées et attractives pour les territoires : les formations courtes ne sont pas de simples outils d'insertion ; elles contribuent directement à la vitalité économique et à l'attractivité des territoires. La Région pourrait en accompagner l'émergence, notamment de formations innovantes à envergure nationale, tout

en mobilisant les partenaires du monde socio-économique et académique. Il est essentiel de les intégrer aux stratégies régionales de développement, en soutenant les campus de proximité dans leur rôle structurant.

À travers ce coup de projecteur sur les formations courtes, ce sont des professions dans leurs globalités que nous mettons en avant. Des secteurs souvent méconnus, mis de côté car peu désirables. Que ce soit les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la santé, du social, de l'automobile ou de l'artisanat, ce sont tous des maillons de notre société si précieux. Il est alors primordial que l'ensemble des pouvoirs publics exécutifs soient à l'écoute du terrain, des étudiants et des professionnels, mais aussi de la société civile organisée pour qu'ensemble nous puissions répondre aux enjeux de demain.

Le collège 3-4 considère que cette contribution offre un diagnostic utile, dans un contexte où les formations supérieures courtes sont plus que jamais à la croisée des chemins entre insertion, montée en compétence et développement local. Sauf expression particulière, les membres du collège 3-4 voteront favorablement cette contribution.

INTERVENTION DE Thomas HOSTETTLER, au nom de la FAGE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, chères conseillères et conseillers du CESER, c'est cette fois-ci au nom de mon mandant, la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), première organisation représentative des jeunes et des étudiants en France et en région Auvergne-Rhône-Alpes, que je prends la parole. Et à travers elle, c'est l'ensemble des fédérations de son réseau, qu'elles soient par filières ou territoriales, mais engagées au quotidien auprès des jeunes et des étudiants.

Nous tenons, une nouvelle fois, à saluer le travail rigoureux de la Commission 6. Je tiens à remercier les conseillers et conseillères, notre Président de commission, ainsi que notre chargée d'études, Madame HAWKINS. Le contexte parfois complexe n'a en rien entravé la qualité ni la continuité des travaux menés.

Ce rapport met en lumière des formations souvent marginalisées, peu valorisées, parfois perçues comme des choix par défaut, alors même qu'elles sont essentielles pour le fonctionnement de notre société. En tant que représentant de la FAGE, nous sommes particulièrement concernés par la situation des Bachelor Universitaire de Technologie et des Formations Sanitaires et Sociales.

Sur cette dernière, nous alertons sur une urgence persistante. Les Formations Sanitaires et Sociales peinent à recruter, connaissent des taux d'interruption préoccupants, et les diplômés, souvent, quittent rapidement le secteur, faute de reconnaissance ou de conditions de travail satisfaisantes. Le CESER l'avait déjà souligné lors de la précédente mandature, et ce constat reste pleinement d'actualité. Nous saluons donc ce rapport, qui, sans prétendre à l'exhaustivité, ouvre des pistes de réflexion nécessaires.

En particulier, nous soutenons la proposition d'élaborer un véritable Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, co-construit avec les étudiants, les professionnels et les Universités. Cela permettrait de plancher sur la demande de transfert de la gestion financière des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales vers les CROUS, à l'image des régions Centre Val de Loire, Normandie ou encore Pays de la Loire. Ou encore de préparer le transfert vers les universités de ces Diplômes d'États, permettant d'améliorer les maquettes de ces formations. Et enfin, de réinterroger leur maillage territorial, dans une logique de politique de site cohérente avec les besoins des territoires.

Nous saluons aussi, le rappel de la loi dit Lévi du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré. Cette ambition est essentielle, notamment pour les villes moyennes et les zones rurales, où l'accès à une restauration étudiante reste inégal et souvent inexistant. Dans une région vaste comme la nôtre, où les sites d'enseignement supérieur sont parfois très éloignés les uns des autres, il est impératif que cette problématique soit

traitée à l'échelle régionale. Les CROUS sont une structure pertinente et compétente mais qui compose avec une actualité économique sans précédent.

Au-delà de la restauration, se loger, se nourrir, se mouvoir : voilà des droits fondamentaux qui ne sont malheureusement plus une réalité. Il est urgent que chaque étudiant et étudiante puisse accéder à ces besoins de base sans que cela aggrave encore sa précarité.

Pour rappel, les chiffres sont clairs :
- Selon le Baromètre de la précarité étudiante 2025 de la FAGE :
- 700 000 étudiants sont bénéficiaires des bourses sur critère sociaux.
- 300 000 étudiants non boursiers seraient aujourd'hui en grande précarité.
- 66 % des répondants déclarent sauter des repas chaque semaine.

Et selon l'enquête de Linkee en 2025 :
- 78 % des étudiants disposent de moins de 100 euros par mois une fois leurs charges payées.
- 25% des répondants envisagent d'arrêter leurs études en raison des difficultés financières.

Face à cette réalité, l'inaction n'est plus une option. Il est de notre responsabilité collective de garantir à toutes et tous une vie étudiante digne, quelles que soient la filière, la ville d'étude ou la situation sociale.

En tant qu'organisation, nous tenions à souligner certains points clés de ce rapport, tout en prenant en compte l'ensemble de ses recommandations et constats. La FAGE votera donc favorablement ce rapport, qui constitue une base de travail sérieuse pour améliorer l'avenir des formations courtes et, plus largement, des jeunes qui les choisissent.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 23 juin 2025

160 ONT VOTE **POUR**

0 A VOTE **CONTRE**

4 SE SONT **ABSTENUS**

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique			
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier	P		
		MARGUIN Christophe	P		
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	P		
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			P
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra			P
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne			
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe			
		ROBERT Anne-Marie			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	P		
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIAK Bernadette			
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			

P = procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie	P		
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
		HOMETTE Marie-Odile			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	ALLARD Nelly			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël			
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		JOUX Michel			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine	P		
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		GUINAND Jean			

P = procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles	P		
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice	P		
		CARDINAUX Lionel			
		DA COSTA Rosa	P		
		DALMAS Patrick			
		FAURE Philippe			
		GELDHOF Nathalie			
		GENSEL Virginie	P		
		GRANATA Eric	P		
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine	P		
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laëtitia			
		SALA Chantal			
		VIGOUROUX Eric			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean	P		
		BAULAND Gisèle			
		CASALINO Françoise			
		CHENNAZ Cédric			
		GUILHOT Jean-Marc			
		JACQUIER Claudine	P		

P = procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		JUYAUX-BLIN Christian			
		LAMOTTE Bruno			
		LE GAC Elisabeth			
		NINNI Agnès	P		
		PUECH Marilyne			
		ROBERTO Sansoro	P		
		SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle			
		SIVARDIÈRE Patrick	P		
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	P		
		BOCHARD Frédéric			
		DEVY Eric			
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle			
		LORENTE Jérémie			
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude			
		SEGAULT Hélène	P		
		TEMUR Hélène			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		VERNET Sandrine	P		
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			

P = procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		HERAUD Marta			
		LELUC Gilles			
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane			
		VELARD Patrick			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINE Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien	P		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique			
		ZAKAR Saïd			

P = procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
		MONNET Alexis			
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
		HOSTETTLER Thomas			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	P		
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
		POISSON Patricia			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	P		
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
		BOCHATON Alice			
		GRATALOUP Sylvain			
		Non désigné			
		VENEL Anne-Laure			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			

P = procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte			
		BONNEFOY Thomas			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	P		
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		WALBAUM Ludovic	P		
		RIALHE Anne			
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence	P		

P = procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL
gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN
ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON
corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargée d'études

Lou HAWKINS
lou.hawkins@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 38 31

Contact presse

Nancy PIEGAY
nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

Face aux besoins croissants en compétences et en emplois, la région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage activement pour renforcer l'attractivité et l'efficacité de son offre de formation. Les formations supérieures courtes constituent un levier stratégique : elles facilitent une insertion rapide dans le monde du travail tout en laissant la porte ouverte à la poursuite d'études.

Dans sa contribution, le CESER met en lumière la richesse et la diversité de l'offre régionale, en soulignant les atouts et les limites des formations courtes diplômantes et qualifiantes.

Cette contribution insiste également sur l'adéquation de ces formations avec les besoins du monde socio-économique local et les attentes des étudiants.

FORMATIONS SUPERIEURES | POST-BAC | INSERTION PROFESSIONNELLE | ORIENTATION | METIERS EN TENSION | CAMPUS TERRITORIAUX | CARTE DES FORMATIONS

Crédits photos : 123 RF, © J. Audigier

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04 73 29 45 29